PONTIAC BUICK CLOUTIER
st-apollinaire qué.
st-apollinaire Camions GMC
767-3966 Ligne sans frais 694-0528 Quebec
SORTIE 179 — ST-APOLLINAIRE, Que.

LE SOLEIL

42 PAGES 4 CAHIERS — QUEBEC, VENDREDI 11 FEVRIER 1977 — 81e ANNEE, No 39 PRIX 25¢

GASTON Levesque Inc.
MEUBLES 683-3471

Le français à Air Canada

Le syndicat barre la route aux mécaniciens

MONTREAL (PC) — Les 200 mécaniciens francophones d'Air Canada, qui accusent la société d'Etat de faire preuve de discrimination contre eux, ont fait face, hier, à une intervention de leur syndicat qui a demandé à la cour de ne pas entendre leur requête sous prétexte qu'il s'agit là d'une matière qui relève exclusivement de la compétence juridique de l'arbitre ou du comité d'arbitrage tel que prévu à la convention.

Me Phil Cutler, représentant l'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'aéro-astronautique, a demandé d'abord à être reçu comme intervenant au nom du syndicat accrédité et il a ensuite soumis ses arguments aux termes desquels les mécaniciens francophones doivent procéder conformément à la convention collective et en vertu du code du travail, à savoir par procédures de griefs devant un arbitre pour tout litige entre employeur et employés.

Les 200 mécaniciens, auxquels s'est joint le député fédéral de Maisonneuve, Me Serge Joyal, avaient commencé à présenter leur requête en injonction aux fins de permettre l'usage du français à la base d'entretien d'Air Canada à Dorval, et d'accorder l'égalité aux francophones dans les promotions et le recrutement.

M. Fernand Legault, juge à la Cour supérieure, a pris le tout en délibéré en déclarant qu'il déciderait lundi si l'intervention du syndicat est recevable. Après quoi il aura à décider s'il a juridiction et si les mécaniciens se trouvent à bon droit devant sa cour.

Les avocats des requérants, Mes Gino Castiglio et Michel Décary, ont répliqué à Me Cutler que la discrimination, le recrutement et les promotions en dehors des cadres prévus à la convention constituaient des matières qui échappaient à la juridiction exclusive des comités d'arbitrage et qu'en conséquence les mécaniciens francophones en l'instance se trouvaient légalement devant un tribunal supérieur pour demander que la loi sur les langues officielles soit appliquée.

Les procureurs, mandatés par Air Canada, n'ont pas jugé bon d'ajouter le moindre commentaire à cette intervention du syndicat qui a adopté, l'été dernier, une résolution en faveur de l'unilinguisme anglais à la base d'Air Canada.

Le syndicat, sans égard à la demande de 200 de ses membres, a travaillé indirectement pour l'employeur dans cette instance complexe.

Promotions

Hier avant-midi, les demandeurs ont soumis au tribunal deux cas qui illustrent, selon eux, la discrimination au niveau des promotions et la violation de la loi sur les langues officielles.

Premièrement, le cas d'un certain Jean-Claude Plante, magasinier de catégorie 5, embauché par Air Canada le 6 mars 1973.

Il a raconté au tribunal qu'en 76, c'est-à-dire l'an dernier, il avait suivi à ses frais un cours d'acheteur au CEGEP de Longueuil et que ses supérieurs immédiats lui avaient fait valoir qu'il avait de bonnes chances d'obtenir le poste d'acheteur puisqu'il était bilingue.

Il a raconté qu'un certain Robert Boudreau, un unilingue anglophone

(Suite à la page A2, 1re col.)

Le recours au nucléaire pour l'électricité doit être écarté (Maldague)

par Claude TESSIER

Devant un ministre de l'Energie impassible et des parlementaires assommés par la gravité du sujet, le Conseil québécois de l'environnement, dont le président est M. Michel Maldague, a demandé, hier, un moratoire suspendant tout recours à l'électronucléaire, devant la commission parlementaire sur l'énergie.

Le Québec, selon le conseil, peut aisément se dispenser d'ici l'an 2000 de centrales nucléaires.

Il n'est pas justifié de voir le Québec s'engager dans la voie de l'exploitation de l'énergie nucléaire tandis que tant de problèmes cruciaux ne sont pas résolus.

Les scientifiques du conseil, qui se sont donné comme tâche de réfléchir les problèmes de l'environnement de l'homme, rejettent le principe qui veut que le nucléaire est acceptable parce qu'il n'est encore rien arrivé. Il y a trop de problèmes non résolus pour prendre des risques:

— Possibilité de contamination radioactive grave de l'environnement provoquée par des rejets inévitables de déchets gazeux et liquides;

— Risques liés à la sécurité des centrales;

— Elimination des déchets radioactifs durant les opérations normales entrainant des fuites aux centrales;

— Risques d'accidents augmentant avec la multiplication des centrales;

— Isolement et emmagasinement perpétuels et sûrs encore à trouver des déchets radioactifs de haute intensité, etc.

Ce sont autant de difficultés majeures qui n'ont pas trouvé de solution.

Par exemple, le plutonium, un

(Suite à la page A2, 3e col.)

Voir extraits du mémoire du Conseil de l'environnement à la page A-5 et nos autres informations à la page A-13

Hausse importante du coût de la vie

OTTAWA (PC) — L'indice du coût de la vie a subi en janvier sa plus forte hausse mensuelle depuis la fin de 1975, en raison d'une forte augmentation des prix des produits alimentaires.

L'indice, le plus important de ceux utilisés pour mesurer l'inflation, a grimpé de neuf dixièmes de un pour cent de décembre à janvier. Il s'agissait là de la plus forte hausse mensuelle depuis novembre 1975.

Pour les douze mois qui se sont terminés en janvier, l'indice a grimpé de 6.1 pour cent, comparativment à l'augmentation de 5.8 pour cent durant les 12 mois qui se sont terminés en décembre. La hausse est toutefois très

(Suite à la page A2, 3e col.)

à lire

Le Soleil, André Boucher

Déjà, les hockeyeurs pee wee envahissent le Colisée avec armes et bagages.

Québec à l'heure des pee wee

page C-2

Le sort de la CUQ débattu

pages A-3, A-4

loisirs

pages B-2, B-3

Anthony Kiritsis

Kiritsis libère son otage

Anthony Kiritsis, qui détenait en otage depuis trois jours le directeur d'une banque à qui il devait rembourser la somme de $130,000, a été capturé par la police à Indianapolis aux E.-U. et les promesses qui lui avaient été faites dans le but de mettre fin au suspense ont été immédiatement retirées.

page D-1

ce soir

SPORTS: Colisée, tournoi international de hockey pee wee. **CARNAVAL:** centre municipal des congrès, la Relâche jusqu'à 3h cette nuit. **TELE:** canal 11, "Cinéma" affiche à 23h30 "Etat de siège" de Costa-Gravas avec Yves Montand.

météo

Couvert avec neige intermittente aujourd'hui et cette nuit. Accumulation de moins de 5 cm. Nuageux avec éclaircies et chutes de neige demain. Maximum les deux jours de près de moins 3.

Détails à la page D-3

sommaire

Annonces classées	D-3 à D-9
Arts et spectacles	C-5 à C-7
Bandes dessinées	D-10
Carrières et professions	A-8 et A-9
Décès	D-11
Economie-finance	A-11 à A-13
Horoscope	D-9
Information régionale	D-2
Monsieur Québec	A-7
Mot mystère	D-4
Mots croisés	D-6
Page documentaire	A-5
Patron	D-7
Sport	C-1 à C-3
Télévision	C-4

Le Soleil, Jean Vallières

C'est le bouton que je préfère

Le premier ministre, M. René Lévesque, était très détendu, hier midi, quand il a reçu le Bonhomme et les duchesses du 23e Carnaval, à son bureau. Les duchesses l'ont d'ailleurs trouvé très chaleureux et sympathique. A un moment, M. Lévesque s'est amusé avec ses hôtes en jouant avec les gadgets de son bureau. On le voit ici actionnant son bouton favori, comme il le disait, celui qui commande la fermeture ou l'ouverture automatique des rideaux de la pièce. A droite, le vice-président du Carnaval, M. Yvan Caron, et derrière le premier ministre, le président, M. André Tranchemontagne.

Textes et photos sur le Carnaval aux pages A-7 et D-2.

Le français à Air...

(Suite de la page précédente)

malgré son nom, magasinier de catégorie 2, c'est-à-dire ayant moins d'un an d'expérience, avait également suivi le cours d'acheteur en même temps que lui et cinq autres acheteurs au recyclage.

M. Plante a affirmé qu'il avait subi avec succès les examens, qu'Air Canada avait remboursé la moitié de ses frais à cause de cette réussite et qu'il avait postulé le poste d'acheteur, tel qu'affiché à la compagnie. Il s'agit d'un poste de cadre supérieur.

Après avoir passé les entrevues de routine il a reçu une réponse écrite lui apprenant que M. Boudreau avait été choisi pour occuper le poste. M. Plante a déclaré qu'il était toujours magasinier à Air Canada.

Boulons

Deuxièmement, le cas de M. Hugo Tremblay, mécanicien, qui a utilisé du français dans ses formules de réquisitions. M. Tremblay a révélé au tribunal qu'en septembre dernier il avait lu dans la revue d'Air Canada, Horizon, que la compagnie avait publié un lexique technique en français. Après s'être procuré ce lexique, M. Tremblay, qui voulait obtenir certains types de boulons pour réparer un moteur, a commandé des "boulons" mentionnant la quantité pour "chaque," au lieu de "bolts" avec la mention "each".

M. Tremblay a dit qu'il avait obtenu ces pièces tout de suite du magasin de la base, mais que son supérieur immédiat, un anglophone unilingue, lui avait recommandé de ne plus recommencer ce genre de procédés.

M. Tremblay aurait alors fait remarquer à son supérieur que sa directive constituait une violation de la loi sur les langues officielles. C'est alors qu'il aurait été menacé de mesures disciplinaires s'il recommençait. M. Tremblay a raconté ensuite qu'il avait vainement tenté d'acheminer un grief à ce sujet, ayant recours à un interprète auprès du directeur de la division des moteurs, un anglophone unilingue.

Les témoins amenés par les demandeurs ont dit, d'une façon générale, que toutes les entrevues, que tous les examens, les cours, les formulaires et les entretiens avec les supérieurs et les cadres se faisaient exclusivement en anglais.

Malgré les noms français de plusieurs cadres—des Gauthier, Normandeau, Lemieux, Boudreau, etc.—on a appris que ces personnes, probablement originaires de l'Ouest canadien, étaient des unilingues anglophones.

Lundi, outre les décisions que doit rendre le juge Legault sur les interventions du syndicat, les demandeurs, s'ils ont le droit de poursuivre leur preuve, feront entendre un statisticien qui a étudié les promotions et l'embauche à Air Canada selon les critères de langue maternelle des employés et des candidats à un emploi.

LE SOLEIL entend défendre la vente de ses chroniques

MONTREAL (PC) — Le rédacteur en chef du quotidien LE SOLEIL, M. Claude Beauchamp, a l'intention de s'opposer aux demandes syndicales destinées à paralyser la vente des textes produits par les super- vedettes de son journal.

"Il n'est pas question pour nous de retraiter dans ce domaine parce que cela touche aux libertés individuelles de nos meilleurs journalistes. Je ne comprends pas que le syndicat veuille empêcher la vente de bonnes chroniques politiques produites au Québec alors que notre marché est sur le point d'être envahi par les journaux ontariens. C'est bien là une approche qui nous est typique, de frapper sur ceux qui font preuve d'excellence," a-t-il commenté en réponse au portrait des demandes des syndiqués de son quotidien tel que tracé par Le Devoir durant les derniers jours.

Au SOLEIL, les journalistes ont décidé de faire interdire l'achat de textes en provenance de l'extérieur et la vente à d'autres journaux québécois des chroniques produites par certains des leurs. Cette pratique, dans leur esprit et dans celui de plusieurs autres journalistes d'autres quotidiens, va "uniformiser" la critique et l'analyse politique à l'intérieur des différents journaux de la province au détriment de la diversité de l'information.

En réponse à cette argumentation, M. Beauchamp a déclaré que "la vente des chroniques produites au SOLEIL à d'autres journaux augmente la diversité de l'information.

"Les petits journaux, a-t-il poursuivi, n'ont pas les moyens d'avoir un "columnist" à Québec et à Ottawa. De plus, ils ont toujours le choix d'acheter les chroniques produites en Ontario. Le Toronto Star et d'autres sont en train de prendre le marché québécois. Les syndicats protestent lorsqu'on prend en Ontario ou aux Etats-Unis des bandes dessinées ou des chroniques. Maintenant qu'on offre ce service, ils veulent mettre la hache dedans."

$50,000

M. Beauchamp a affirmé en outre que la diffusion de ces chroniques, actuellement vendues au Nouvelliste de Trois-Rivières, au Quotidien de Chicoutimi et au Droit d'Ottawa, n'empêchait pas la formation d'une relève compétente en information en permettant aux employeurs de s'offrir, à peu de frais, une chronique toute faite au lieu d'avoir à embaucher un journaliste spécialisé en politique. "Un chroniqueur, comme ceux que nous avons, ça coûte $50,000 par an. Les petits journaux ne s'en paieraient tout simplement pas un."

Le rédacteur en chef du SOLEIL, qui est aussi membre du conseil d'administration d'Edimédia, une agence privée qui s'occupe de la distribution et de la vente des chroniques en question, a nié que la naissance de cette entreprise ait été entourée de mystère. Il a indiqué que le lancement d'Edimédia s'était fait publiquement et que le débat sur ses activités était ouvert.

Les journalistes du SOLEIL en sont, pour leur part, venus à la conclusion que la mission très vaste d'Edimédia permettait d'envisager un jour une diffusion si vaste des textes des super-vedettes de leur entreprise que cela pourrait constituer au Québec un danger de sclérose pour l'information.

Si on admet

Aux Etats-Unis, chacune des 15 grandes chaînes de journaux a ses columnists, dont les écrits sont reproduits chaque jour d'un bout à l'autredu réseau. Au Québec, on peut dénombrer trois chaînes de journaux, si l'on admet que les propriétés de M. Jacques Francoeur, comme LE SOLEIL, sont indépendantes du réseau de Power Corporation. Le réseau Québécor appartient, de son côté, à M. Pierre Péladeau.

Jusqu'ici, LE SOLEIL, via Edimédia, vend ses chroniques au Quotidien, de Chicoutimi, au Nouvelliste, de Trois-Rivières, et à La Tribune, de Sherbrooke, ces deux derniers étant dans le giron de Power Corporation. Le Droit d'Ottawa, un quotidien appartenant aux Pères Oblats, achète aussi une chronique d'Edimédia.

Québec amende à nouveau la loi sur les édifices à logements

par Vianney DUCHESNE

Le gouvernement québécois amendera de nouveau la loi 78 pour favoriser la conciliation entre les locataires et les propriétaires afin de réparer deux "erreurs administratives" commises en décembre dernier: d'une part l'acheteur d'un édifice à logements pourra évincer un locataire pour habiter les lieux à sa place et, d'autre part, les barèmes de fixation des loyers par la Commission des loyers seront modifiés pour compenser l'abolition de l'exemption de cinq ans consentie par l'ancien gouvernement aux nouveaux logements.

On se rappellera que dans les amendements à la loi 78 juste avant Noël, deux éléments majeurs ont réjoui les uns et déconcerté les autres: l'Assemblée nationale a décrété que les logements habités au 16 décembre 1976 relevaient automatiquement de la juridiction de la Commission des loyers même s'ils permettaient de bénéficier d'une exemption de cinq ans à ce chapitre, dans la loi, et que ceux qui achèteraient une maison à logements après le 1er janvier 1977, ne pourraient évincer un locataire pour habiter ce logement à sa place.

Ce n'est que vers la mi-janvier que les implications de ces amendements ont été compris. Dès lors, le principal constructeur de logements de Québec, M. Rolland Couillard, a fait part de son intention de ne pas mettre en chantier de nouveaux projets de construction totalisant 1,500 unités.

M. Maurice Roussin a emboîté le pas en mettant en veilleuse des projets de construction de 198 logements. Au cours d'une entrevue, il a ajouté que si le gouvernement ne revient pas à la formule de l'exemption, c'est quelque 2,500 ou 3,000 logements qui ne seront pas construitsdansla région de Québec en 1977.

Selon M. Roussin, les prévisions de 1977 pour la région de Québec sont de 6,500 nouveaux logements. De ce nombre, il devrait y avoir de 3,500 à 4,000 maisons unifamiliales et de 2,500 à 3,000 logements multifamiliaux. Ce sont ces derniers logements qui ne seront pas mis en chantier, selon M. Roussin, si la loi n'est pas de nouveau amendée.

Au sommet de Montréal, les constructeurs ont convenu de deux actions communes pour forcer la main au gouvernement: d'une part, ne plus mettre de nouveaux logements en chantier et, dans un deuxième temps, vendre les édifices déjà construits.

Les amendements

Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a déclaré, hier, que dès la reprise de la session, le 8 mars prochain, un amendement sera soumis pour permettre aux nouveaux propriétaires d'habiter un des logements de l'édifice qu'ils auront acheté. Pour ce faire, ils devront cependant répondre à certains critères: que la transaction ait été enregistrée avant le 1er février 1977 ou que la promesse d'achat soit antérieure à cette date et l'enregistrement de la vente avant le 1er mars 1977.

Ces délais sont nécessaires pour respecter les trois mois d'avis qu'un propriétaire doit accorder à un locataire s'il désire reprendre possession d'un logement pour le 1er juillet, conformément à la loi.

Quant à l'exemption de cinq ans, M. Tardif s'est contenté d'énoncer un principe général, peut-être pour "sonder" le sérieux des menaces des constructeurs, en déclarant que son ministère étudie une troisième voie à la solution de ce problème: il s'agirait d'amender les critères sur lesquels la Commission des loyers s'appuie pour déterminer l'augmentation permise à un propriétaire. Alors, au lieu d'accorder une exemption de cinq ans, on tiendrait plutôt compte des conditions particulières des nouveaux logements mis sur le marché.

Quant à l'amendement concernant les nouveaux propriétaires, le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, s'est dit heureux dans un communiqué de la nouvelle souplesse du ministre des Affaires municipales.

Le recours au...

(Suite de la page précédente)

sous-produit de la réaction de la fission nucléaire, n'existe pas à l'état naturel; sa demi-vie est proche de 25,000 ans, ce qui implique qu'il faut le garder "isolé" pendant un demi-million d'années. L'homme n'a pas réussi à fabriquer de contenants capables de durer aussi longtemps.

Le mémoire s'attache à démontrer longuement les dangers de la pollution radioactive et ses effets somatiques (sur les organes) et génétiques. Il va jusqu'à poser le probleme au plan éthique.

On est en droit de se demander s'il est raisonnable, justifié, moral, d'introduire délibérément dans l'environnement humain des éléments nouveaux — tel est le cas du plutonium — qui vont de toute évidence perturber pendant des centaines de milliers d'années le fragile équilibre déjà si gravement atteint par les pollutions classiques.

Pour la première fois, peut-être à l'Assemblée nationale, on a abordé la question de la survie humaine, de sa rareté dans l'univers. Se référant aux recherches dans le cosmos, les scientifiques rappellent que la vie humaine est un phénomène infiniment rare, voire unique.

Dans les conditions actuelles, le Conseil québécois de l'environnement condamne toute utilisation de l'énergie nucléaire. Qu'on se serve de Gentilly I et de Gentilly II, puisqu'elles sont là, pour des recherches aux questions qui sont présentement sans réponse.

Car est inacceptable, immorale, contraire à l'éthique la démarche qui consiste à proposer et, a fortiori, à imposer, à un pays une technique qui présente de nombreux problèmes non résolus scientifiquement.

Le conseil, par ailleurs, insiste sur la nécessité de mettre tout en oeuvre pour modérer la consommation d'énergie, éviter tout gaspillage énergétique, intensifier les recherches sur les formes d'énergie non polluante et inépuisable comme l'énergie solaire et l'énergie éolienne.

La richesse hydro-électrique du Québec lui accorde un répit d'une bonne quinzaine d'années avant d'avoir à considérer un tel recours éventuel à l'implantation de centrales électronucléaires.

Le Québec est le pays de la terre le plus riche en eau douce per capita. Conscient d'une situation aussi privilégiée, ne serait-il pas logique et cohérent qu'il donne la preuve de ce qu'il est capable d'imaginer et d'appliquer des solutions humaines, utilisant rationnellement ses ressources naturelles et se refusant à recourir à la réaction de fission nucléaire pour faire bouillir de l'eau alors que la terre se trouve inondée d'énergie perdue.

Hausse importante...

(Suite de la page précédente)

inférieure à celle de neuf pour cent enregistrée l'année précédente.

A eux seuls, les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 1.2 pour cent de décembre en janvier, en raison surtout des augmentations saisonnières enregistrées dans les prix des légumes frais. Les prix de la volaille, du café, des tablettes de chocolat, des boissons gazeuses et des repas au restaurant ont aussi augmenté.

Les loyers domiciliaires ont aussi grimpé et les tarifs d'électricité ont été en hausse dans plusieurs centres urbains. Le prix des automobiles a été augmentée par les concessionnaires et l'admission au cinéma a subi une hausse.

On prévoit que la tendance à la hausse se poursuivra au cours des prochains mois.

La Commission de lutte contre l'inflation a en effet révélé que le gel qui a détruit les récoltes de la Floride au cours des dernières semaines provoquera une hausse du prix des fruits, dont les oranges et les tomates.

On prévoit que le coût du café grimpera substantiellement d'ici la fin de l'année, en raison de récoltes médiocres en Amérique du Sud.

Le taux d'inflation a surtout été influencé par une baisse des prix des produits alimentaires, durant l'année 1976, ce qui a permis au gouvernement fédéral d'atteindre et de dépasser son objectif qui était de réduire le taux d'inflation à huit pour cent.

Le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a déjà fait savoir qu'il sera plus difficile d'atteindre l'objectif de 1977, qui est de réduire le taux d'inflation à moins de six pour cent.

Le prix des services augmentera par ailleurs au cours des prochains mois. L'Hydro-Ontario a déjà annoncé son intention d'augmenter ses tarifs, ce qui suscitera une hausse du coût d'entretien aux propriétaires domiciliaires.

Les distributeurs d'électricité du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont également l'intention d'agir en ce sens.

Les prix de l'essence et du fuel devraient aussi augmenter à compter du 1er mars, le gouvernement fédéral permettant aux produits pétroliers domestiques d'atteindre, par étapes, le niveau des prix internationaux.

L'indice des prix à la consommation, basé sur le niveau 100 institué en 1971, était de 154.0 en janvier, comparativement à 152.7 en décembre et 145.1 en janvier 1976.

Le pouvoir d'achat du dollar 1971 a donc été réduit à 65 cents en janvier.

VIA

Des voyages sur mesure, à la mesure de votre budget.

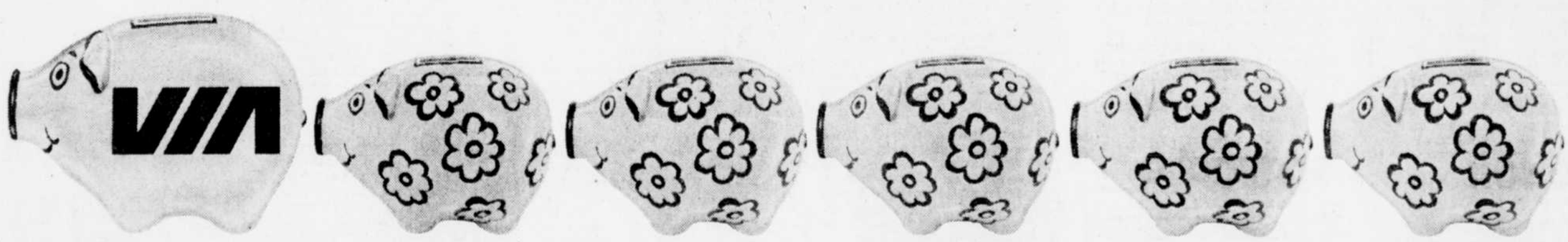

Pour un voyage d'affaires ou d'agrément, de longue ou de courte durée, VIA, le service voyageurs du CN, a la formule qui vous convient à prix vraiment avantageux. VIA: synonyme de confort, service et économie.

Ne partez pas en voyage... sans vous renseigner sur nos tarifs spéciaux. Ils peuvent vous faire réaliser de grandes économies. Vous obtiendrez tous les détails auprès de votre agent de voyage ou du bureau des Ventes Voyageurs VIA CN.

TARIFS ROUGES, BLANCS, BLEUS
Cette formule très populaire est également très simple d'application. En effet, il suffit d'éviter les périodes de pointe pour économiser. VIA offre également des économies additionnelles aux voyageurs de 65 ans ou plus ainsi qu'aux groupes de 15 adultes ou plus.

TARIFS EXCURSION 1 JOUR
Pour un voyage aller-retour en une journée, entre toutes gares à l'intérieur du Corridor Québec-Windsor, VIA vous offre un tarif particulièrement avantageux: vous ne payez que le tarif bleu aller simple plus un dixième! Voyage en voiture coach. Prix minimum du billet aller-retour: $4.

TARIFS EXCURSION 7 À 30 JOURS
Une formule avantageuse pour tout voyage dont le point de départ ou d'arrivée est situé à l'extérieur du Corridor Québec-Windsor: vous ne payez que le tarif bleu aller simple plus un dixième! Votre voyage de retour ne doit pas commencer avant 7 jours ou après 30 jours de la date de votre départ. Prix minimum du billet aller-retour: $4.

FORFAITS D'AFFAIRES
La solution aux voyages d'affaires entre Montréal et Toronto. Le forfait d'affaires comprend le voyage aller-retour en voiture-club, les repas dans le train et une nuit au Royal York de Toronto ou au Reine Elizabeth de Montréal pour moins de $100. Prolongement de séjour ou choix d'un autre hôtel moyennant ajustement.

WEEK-ENDS RAPIDO
Une fin de semaine à Montréal, Ottawa, Québec ou Toronto à des prix vraiment spéciaux. Chaque week-end Rapido comprend le voyage en voiture coach, 2 nuits dans un hôtel renommé, 2 petits déjeuners et une visite guidée de la ville. Départ le vendredi de Sainte-Foy, Montréal, Ottawa ou Toronto et retour le dimanche.

VIA CN

Le Soleil, André Boucher

Les tenants des deux conceptions de réforme pour la CUQ ont croisé le fer dix heures durant, hier, à la première conférence des priorités du caucus régional du Parti québécois.

Le Soleil, André Beucher

Le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, est l'un des membres qui sont partisans d'une limitation des pouvoirs de la CUQ.

Une loi déposée d'ici l'automne

Opinions partagées sur les pouvoirs de la CUQ

par Denis ANGERS

Pauvre CUQ! Elle aura été la cible des attaques les plus intempestives et des prises de position les plus radicales au cours de la première conférence des priorités que tenait, hier, le caucus régional du Parti québécois.

Dans un décorum habituellement réservé aux commissions parlementaires, pourfendeurs et défenseurs de l'organisme supramunicipal de la région de Québec se sont affrontés dix heures durant. Leur but: convaincre la députation péquiste du bien fondé de leurs attitudes face à la Communauté urbaine de Québec.

Devant une belle brochette de ministériels où l'on comptait pas moins de six ministres, MM. Guy Tardif, Jacques Léonard, Denis De Belleval, Louis O'Neill, Claude Morin et Jean Garon, 15 intervenants ont déposé mémoire sur mémoire.

Scindés en deux clans, ces intervenants ont présenté leurs conceptions sur une réforme de la CUQ en tant que structure politique régionale.

Si l'on en croit les membres du caucus régional du PQ, cette réforme fera l'objet d'une loi que déposera le ministère des Affaires municipales d'ici l'automne 1977.

Pour une CUQ plus forte

Chef de file des tenants d'une Communauté urbaine renforcie, M. Armand Trottier, l'actuel président de l'organisme a prié le gouvernement d'intégrer à la CUQ des services qui jusqu'à aujourd'hui, avaient joui d'une large autonomie. C'est ainsi que la Commission de transport de la CUQ (CTCUQ), le Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain (BAEQM) et la Société Inter-Port devraient être rattachés à l'organisme supramunicipal.

M. Trottier a également réclamé que le gouvernement équiste dote la Communauté d'un président à plein temps, débarrassé de toute contrainte élective municipale, et d'un comité exécutif constitué selon une modalité de représentation proportionnelle équitable.

Forts de l'appui de principe de la Commission d'aménagement de la CUQ (CACUQ), de maires et du Conseil régional de développement (CRD), ces adeptes d'une CUQ forte ont réclamé du ministre Guy Tardif qu'il allège le fardeau fiscal de la Communauté. A cette fin, ils lui suggèrent de verser à la CUQ 50 pour 100 du produit de la taxe de vente sur les chambres d'hôtel et les repas recueillis sur son territoire ou encore l'entière taxe de vente perçue par les industries établies dans ses parcs industriels.

Une CUQ limitée

Les maires des quatre plus importantes municipalités de la région, Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg et Beauport, se retrouvaient quant à eux dans le camp des partisans d'une limitation des pouvoirs de la CUQ. Par la voix du premier magistrat de la vieille capitale, M. Gilles Lamontagne, les membres de ce "club de bridge" (pour reprendre l'expression utilisée pour les qualifier par le ministre Denis De Belleval) ont demandé que la future loi prévoie un comité exécutif de la CUQ composé des maires de leurs quatre villes et d'un représentant des neuf autres municipalités-membres.

Les "quatre grands" ont également réclamé du gouvernement qu'il défraie entièrement l'évaluation foncière dans la région et qu'il participe pour 75 pour 100 au financement de la CTCUQ. Ce qui a laissé soupçonner au ministre De Belleval que "les maire font appel au gouvernemert provincisl parce qu'ils ne veulent pas assumer les responsabilités qu'impliqueraient pour eux les hausses de taxes entraînées par l'octroi d'un rôle accru à la Communauté urbaine".

Selon le mémoire des quatre maires, l'actuelle Commission d'aménagement de la CUQ serait abolie puis remplacée par un comité ad hoc formé de cinq urbanistes dont quatre les représenteraient Pour sa part, le BAEQM conserverait son statut actuel et serait éventuellement chargé de la construction du réseau intermunicipal d'alimentation en eau potable.

Voir l'éditorial à la page A-4

Outre les maires Gilles Lamontagne, Henri Casault, Ben Morin et Marcel Bédard, l'opposition à un accroissement des pouvoirs de la CUQ a recruté ses appuis chez les porte-parole de la Chambre de commerce du Québec métro, et dans une moindre mesure, chez ceux de la société Inter-Port et du BAEQM.

Cette première conférence des priorités régionales, a, par ailleurs, permis à de tierces parties d'y aller de leurs suggestions. Pour un, le maire de Sillery, Charles Blais, a adopté une position qui se situe à mi-chemin entre le renforcement des pouvoirs dévolus à la CUQ et leur restriction.

Dans un mémoire, qui réflète les préoccupations des petites villes de la CUQ, M. Blais a réaffirmé le besoin de maintenir un organisme régional en le démocratisant davantage grâce à un mode électoral qui ouvre la porte du comité exécutif aux édiles des municipalités de moindre envergure.

Prenant enfin la parole, le Front régional d'action civique (FRAC), un groupement de propriétaires, a pour sa part réclamé l'abolition pure et simple de la CUQ. Selon le FRAC, la Communauté urbaine n'a eu qu'un effet sur la vie des contribuables de la région: une substantielle hausse du coût des taxes municipales!

Le noeud gordien

A la suite de cette séance d'information sur les positions que suscite la réforme de la CUQ, les députés du caucus régional du PQ ont maintenant à déterminer une attitude commune sur un éventuel projet de loi. Ils auront ensuite à rencontrer les fonctionnaires du ministère des Affaires municipales afin de discuter de la forme que prendra la législation à venir. Le caucus régional aura enfin à persuader le ministre Guy Tardif de déposer un projet de loi qui, de l'avis de tous les intervenants d'hier, ne pourrait venir trop tôt.

Comme le déclarait M. Armand Trottier, la rencontre d'hier a eu pour effet bénéfique de mettre sur la table les entraves et les animosités qui paralysaient l'action de la CUQ depuis 1970. Il reste maintenant au gouvernement du Québec à trancher le noeud gordien!

Le Soleil, André Boucher

Malgré le sérieux des sujets abordés, les participants n'ont pas manqué de se lancer quelques bonnes boutades qui en ont déridé plusieurs.

En dépit de sa situation financière, Laval n'augmenterait pas ses droits de scolarité

par Raymond BRANCON

L'université Laval n'envisage pas, pour le moment, une augmentation de ses droits de scolarité, en dépit de ce qu'elle pourrait enregistrer une baisse d'environ 15% des inscriptions d'étudiants à la session d'avril 1977.

Cependant les universités ontariennes ont l'intention de relever les droits de scolarité, à brève échéance, et il est possible que les ministres de l'Education des provinces se concertent à ce sujet.

C'est ce qu'a déclaré M. Larkin Kerwin, recteur de Laval, qui a présenté, hier, son rapport annuel (1er juin 1975—31 mai 1976) à la communauté universitaire, veritable ville qui regroupe 30,000 personnes (professeurs, étudiants, personnel non-enseignant) et dispose d'un budget de $118 millions.

Le Soleil, Jacques Deschênes

Le recteur de l'université Laval, M. Larwin Kerwin.

Les droits de scolarité, à Laval, sont aux mêmes taux depuis cinq ou six ans. Selon le recteur, l'étudiant, il y a vingt ans, payait 20% de ses cours, contre 8% cette année, et probablement 7% seulement l'an prochain (inflation comprise).

Placée dans une situation plutôt difficile en raison de la grève de trois mois et demi des professeurs, l'automne dernier, l'université Laval, qui subira cette année un déficit estimé à trois ou quatre millions de dollars, devra, sans augmenter les droits de scolarité, trouver les moyens de réaliser des économies correspondantes dans certains secteurs, tout en maintenant la qualité de l'enseignement et des services aux étudiants.

La population étudiante régulière a maintenant franchi le cap des 20,000 inscriptions dans les trois cycles. Cette augmentation a été surtout sensible dans les programmes qui ont trait aux sciences sociales, aux sciences de l'administration, aux sciences de l'agriculture et de l'alimentation, à la foresterie et à la géodésie. On note même une légère augmentation en sciences pures et appliquées.

Rattraper le retard

Cependant, on déplore que l'augmentation des inscriptions, au niveau du 2e et du 3e cycle, demeure encore trop faible. Laval a bon espoir toutefois qu'en développant la recherche, à laquelle $14 millions sont consacrés annuellement (les subventions gouvernementales figurent pour 90%), le nombre de diplômes de maîtrise et de doctorat augmentera graduellement.

Dans le grand total de 4,558 diplômes que l'université a décernés en 1975-76, on relève 3,491 diplômes de 1er cycle, 370 de 2e cycle (maîtrises) et 56 seulement de 3e cycle (doctorats).

Le Conseil des universités, dans "Perspectives 1976 des orientations de l'enseignement supérieur", fait les observations suivantes concernant Laval: "Les étudiants des 2e et 3e cycles ne représentent encore que 15% de l'ensemble de la population étudiante de cette université. De même, la "productivité" annuelle des programmes de maîtrise et de doctorat à Laval est encore relativement faible. Les quelque 70 programmes de maîtrise de l'université n'ont une productivité moyenne annuelle que de 3 à 5 diplômés depuis 1969. La situation au niveau du doctorat est encore plus sérieuse, puisque la production moyenne annuelle est à peine supérieure à un diplômé par programme".

Ce n'est pas là toutefois un problème spécifique à Laval. Il se pose à l'échelle du Québec. Le Conseil des universités est conscient du problème et il invite toutes les universités, Laval en particulier, à s'interroger sur le nombre relativement faible de ses diplômés des 2e et 3e cycles.

Récemment, le Conseil de l'université Laval adoptait une résolution de sa Commission de la recherche proposant comme objectif de maintenir le taux global d'augmentation de ses diplômés de 3e cycle à au moins 20% pendant les cinq prochaines années. Cependant, l'application de cette résolution sera difficile, selon le recteur.

La recherche

Près du tiers du corps professoral de Laval et environ 2,500 étudiants des 2e et 3e cycles se consacrent à des travaux de recherche, dans des domaines très divers: projets de l'industrie et des gouvernements, l'étude des sols pour l'agriculture, l'astronomie, la médecine, l'aide aux pays en voie de développement (ACDI), enfin le vaste secteur des sciences humaines.

L'université Laval fournit également une multitude de services à la société: traitement de l'information, les Presses, le Pavillon de l'Education physique et des sports (PEPS), les services de la Vie étudiante et les loisirs socio-culturels, le jardin pédagogique, le parc géologique, ses nombreuses collections dans les sciences naturelles et l'art, enfin des expositions de toute nature ouvertes au public.

A partir de la quarantaine de collections que possède Laval, actuellement dispersées, il est question de créer un ou plusieurs musées sur le campus, pour l'enseignement et la recherche, mais aussi dans un but culturel à l'intention de la population québécoise.

Les drapeaux à Ottawa

OTTAWA (PC) — La capitale fédérale a adopté sa propre politique étrangère en décidant d'accorder à certaines républiques soviétiques le traitement réservé à des Etats indépendants.

Par neuf voix contre deux, le conseil municipal a décrété que pourront flotter sur les hampes de l'hôtel de ville, le jour de leurs fêtes nationales respectives, les drapeaux de tous les pays reconnus par le gouvernement du Canada.

AVIS
HIER, AU MOTEL SUEZ,
A MIAMI BEACH
LA TEMPERATURE
ETAIT DE 75°F.

NETTOYAGE
DE TAPIS ET FAUTEUILS
A LA VAPEUR
GO-NET
Québec: 872-1761
Thetford: 338-2378

LOCAUX
POUR DENTISTES
626-9365
628-3125

CENTRE DE PSYCHOLOGIE
ET D'ORIENTATION DE QUÉBEC ENR
3 JARDINS MÉRICI, APT. 301, QUÉBEC G1S 4M4
TÉL.: (418) 527-5459
CONSULTATION
Individus, couples, groupes.

l'éditorial

L'avenir de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine de Québec, après sept ans de vie, "existe plus qu'elle ne fonctionne".

Cette conclusion à laquelle en est venue le caucus des députés du Parti québécois de la région de Québec dans son mémoire déposé, hier, lors de la première Conférence des priorités régionales, semble partagée par tout le monde... ou presque.

Pour le contribuable qui a à défrayer la note, cet organisme régional au budget de $13 millions en 1977 coûte beaucoup trop cher et rapporte peu en termes de services offerts aux citoyens. Pour les maires des quatre plus importantes villes de la région, soit Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg et Beauport, la CUQ possède trop de pouvoirs et elle doit laisser maintes fonctions, dont le développement industriel et le tourisme, à d'autres organismes. Pour les maires des municipalités intermédiaires, dont Sillery, il faudrait trouver un équilibre entre un gouvernement régional trop fort et une Communauté urbaine qui n'existe que pour la forme. Pour les maires des petites municipalités, l'abandon de la CUQ ne leur ferait pas une peine énorme, selon les propos tenus par le maire de Loretteville. Pour le président de la CUQ, M. Armand Trottier, il faut au contraire accroître sensiblement les pouvoirs de la Communauté urbaine pour en faire un véritable gouvernement régional. A l'opposé, le seul groupement de citoyens entendu, hier, le Front régional d'action civique, formé de ligues de propriétaires, a préconisé la destruction immédiate de la CUQ.

A remarquer que les centrales syndicales et les comités de citoyens, qui en ont habituellement beaucoup à dire sur les administrations municipales et la gestion des affaires publiques, ne se sont pas présentés même s'ils y avaient été invités. Pourquoi?

• • •

Si la Communauté urbaine de Québec va si mal, les principaux responsables en sont les maires eux-mêmes. Les conflits de personnalités n'ont jamais cessé d'exister entre certains membres du comité exécutif. La lutte de pouvoir a été la constante préoccupation de la majorité des acteurs de cette Communauté. La protection exagérée des juridictions locales contre le "monstre" régional a eu pour effet de maintenir un esprit de clocher et de réduire d'autant la conscience régionale si nécessaire. Pour des fins électorales, bon nombre de maires ont souvent tapé à bras raccourcis sur la CUQ en invoquant auprès de leurs payeurs de taxes que c'était là la source de tous leurs maux.

Cette attitude négative généralisée a eu comme conséquence principale de miner la crédibilité de cette Communauté urbaine auprès de la population en général et auprès des autres organismes comme la Commission de transport, Interport, le Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain qui ne veulent pas être intégrés à la CUQ. Par malheur, le président de la Communauté urbaine, M. Armand Trottier, n'a jamais eu la stature politique voulue pour rehausser la réputation de cet organisme.

• • •

Comme la rencontre publique d'hier était la "dernière" avant de proposer des recommandations précises au nouveau gouvernement, selon les propos tenus par le député de Vanier et président du caucus des députés péquistes, M. Jean-François Bertrand, il faut maintenant se demander ce qui doit être fait avec l'actuelle Communauté urbaine de Québec: l'abolir? la transformer en un simple organisme de coordination? mettre sur pied un véritable gouvernement supra-municipal?

Selon la douzaine de mémoires déposés hier et qui forment près de 200 pages de documentation, la meilleure solution pourrait être de trouver un juste milieu, c'est-à-dire d'accroître les pouvoirs actuels de la CUQ tout en améliorant sa structure, son financement et surtout son leadership par des moyens concrets.

Au départ, il faut que les conseils municipaux et principalement les maires, qui sont plus directement reliés à la CUQ comme membres du comité exécutif ou membres du conseil municipal, acceptent d'élargir leurs horizons et croient enfin à un esprit régional pour résoudre les multiples et importants problèmes qui dépassent les limites de leur municipalité respective.

Le développement économique, social, touristique et politique de la région métropolitaine de Québec ne se réalisera que si tous les élus sont imbibés d'une conscience régionale. Sinon, vive l'esprit de clocher et qu'on ne parle plus du développement harmonieux du Grand Québec. Ce sera de la foutaise.

Claude MASSON

Demain: Des solutions concrètes.

l'opinion des lecteurs

Réponse de trois mille experts

M. Simonneau
Point de vue, CHRC

Vous m'avez déjà entendu dire sur les ondes que l'émission Point de vue est éminemment démocratique. Parce que c'est un boulevard sur lequel tous les sujets ont accès, même les dogmes et les mystères de notre foi. La charge que vous occupez présentement est aussi redoutable qu'honorable. Pour en être digne, pas surtout besoin d'avoir une "maîtrise" dans toutes les sciences. Mais il faut avoir la puissance et la souplesse de ne pas se servir de ses cornes pour rejeter et combattre des pensées ou des convictions qui ne rencontrent pas les vôtres.

Vous réussissez très bien en plusieurs domaines; très mal dans le domaine des dogmes catholiques. Pourtant, c'est le champ le plus noble et le plus important, sur terre, sur mer et dans les airs.

J'étais en train de vous le dire, le matin du 27 janvier, quand la seconde impitoyable m'a rendu muet. Pour vos auditeurs, j'avouerai que, pour avoir la communication, étant soumis à l'interurbain, j'ai appelé, trois matins, le 25 janvier, le 26 et le 27. Les trois tentatives m'ont coûté 65 minutes d'attente pour le succès obtenu.

Nous disions donc que l'encyclique "Humanae Vitae" est la réponse de trois mille experts de toutes les sciences et professions, et de toutes les croyances ou incroyances qui se rencontrent sur notre planète. Réponse à "une" question bien précise: "Peut-on empêcher systématiquement la vie (humaine) sans offenser la loi naturelle?"

La loi naturelle d'Abel, de Noé, de Moïse, jusqu'à Jésus-Christ qui est venu compléter la loi naturelle en l'élevant jusqu'au sublime de la crèche, de la croix et de l'eucharistie. Sa Sainteté Paul VI avait accordé 24 mois à ces 3,000 experts pour répondre à sa question. Il leur en a consenti encore 6. Après 30 mois d'études et de recherches, tous ces experts répondaient: "non, on ne peut pas empêcher systématiquement la vie sans offenser la loi naturelle". — Tous les lecteurs savent et entendent bien que la "loi naturelle" c'est cette lampe allumée au cerveau de l'homme, par le créateur, pour guider la conscience de quiconque possède l'usage de la raison pour choisir entre le bien et le mal; comme l'instinct guide l'animal non raisonnable.

C'est ce verdict de milliers de compétences, qui se prononcent au nom de l'humanité entière. Son "non" est le "non" de la raison et de la science humaine en l'an 1969.

Antonio Arsenault, prêtre
St-Séverin, Beauce

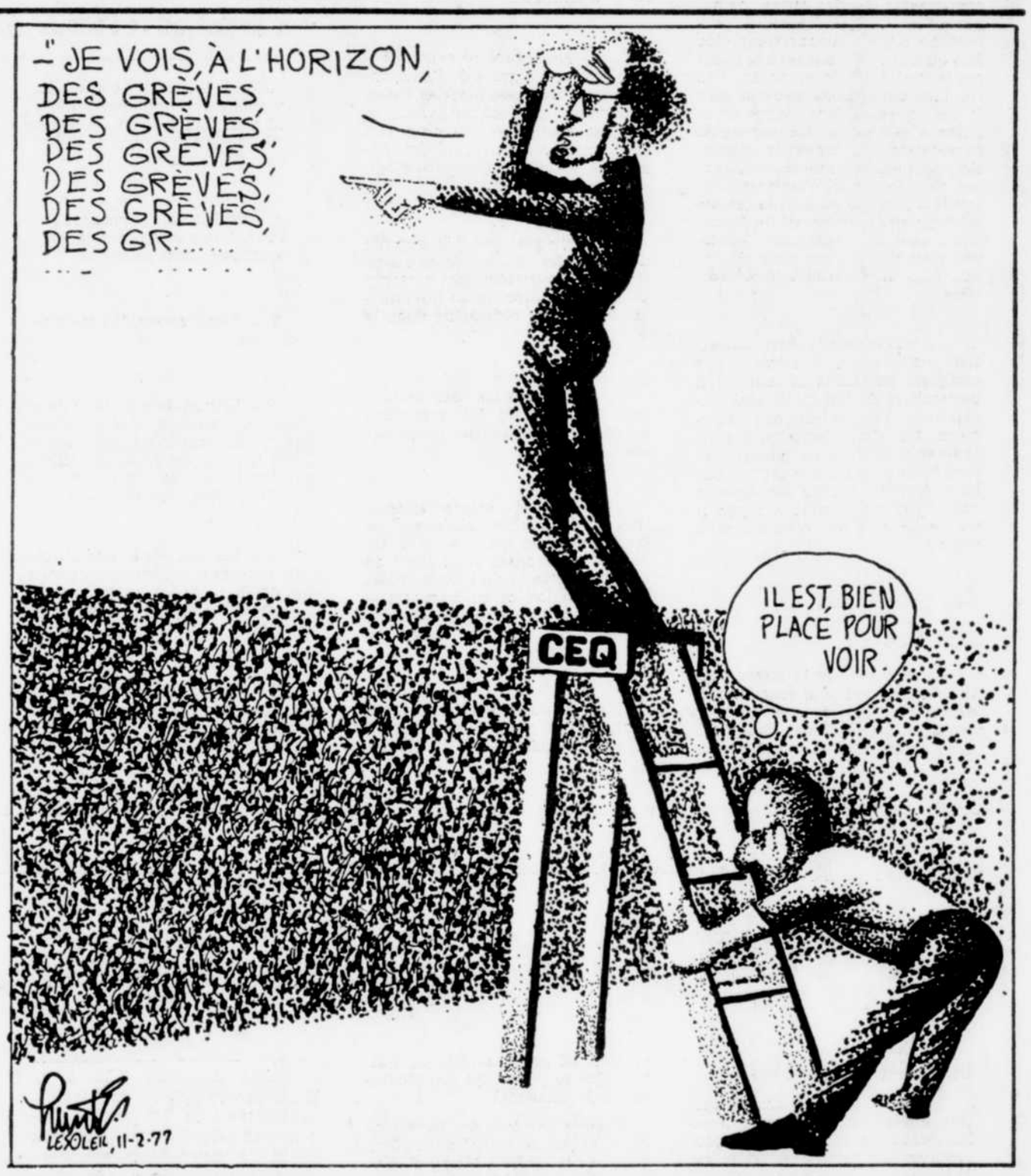

Des brigadiers scolaires grandement appréciés

M. le rédacteur en chef,

Un problème qui doit intéresser tous les parents responsables est celui de la protection de la vie de nos enfants. Pourquoi est-ce qu'elle n'est pas considérée comme un problème majeur? Ne s'en fait-il pas tuer suffisamment, de ces chers bouts de choux, par des automobilistes qui doublent un autobus scolaire?

On sait très bien qu'avec la meilleure volonté du monde, un chauffeur ne peut guère contrôler soixante élèves à l'intérieur de l'autobus et en même temps, surveiller la route pour prévenir les arrêts brusques, vérifier la circulation à gauche au moment où les enfants descendent, s'assurer que tous les enfants ont traversé la rue avant de remettre le véhicule en marche. Pourtant, ceci pourrait être fait par une deuxième personne responsable, le brigadier scolaire.

Vous souvenez-vous d'avoir lu dans ce journal que l'un des deux jeunes enfants, après être sorti de l'autobus, tout en restant de ce même côté, a glissé sous les roues arrière du véhicule et s'est fait écraser. Le chauffeur est reparti sans même s'en être rendu compte. Il a fallu que les voitures klaxonnent pour avertir le conducteur de l'autobus qu'il venait d'écraser un enfant. Ceci s'est passé à Limoilou l'an passé. Le chauffeur ne peut pas voir ce qui se passe lorsque la porte est refermée. Mais s'il y avait eu un brigadier adulte avec cet enfant, il l'aurait dirigé vers le chemin de sa maison et cet élève serait encore en vie aujourd'hui.

Voici une autre tragédie qui s'est produite du côté opposé de l'autobus. Je vous assure que c'est grave. Le chauffeur fait débarquer l'enfant, mais une voiture qui ne voit pas les clignotants passe et comme de raison ne voit pas l'enfant. Au dire du chauffeur, il était certain que l'auto s'arrêterait. Mais cela ne fut pas le cas, et cet enfant fut tué. Si le brigadier avait été présent, à côté de cet enfant, il ne l'aurait sûrement pas fait traverser, il aurait vu venir l'auto, et ainsi cette tragédie aurait pu être évitée. Et combien d'autres cas se produisent-ils dont nous ne savons pas l'existence? Imaginez-vous la peine éprouvée par les parents de ces enfants dans le plus bel âge de leur vie. Quelle terrible épreuve!

Dans les endroits comme chez nous, ici à l'île, avec nos chemins très étroits, un tel exemple peut arriver souvent. En plus, d'après la loi du code de la route, l'autobus s'arrête complètement à droite, ce qui fait que l'enfant débarque pratiquement dans le fossé. Pourquoi faire tasser l'autobus à droite plutôt que de le faire arrêter sur la ligne blanche? De toute façon, il faut que les automobilistes arrêtent, pourquoi ne pas les faire s'arrêter d'une façon sécuritaire, pour qu'ils ne puissent pas dépasser. Ce serait une manière adéquate de sauver la vie de nos enfants, surtout dans les chemins comme ceux de l'île, à deux voies. Je sais qu'il existe une loi bien établie, mais une loi ça s'amende. J'ai déjà eu connaissance d'amendements à des lois, et ce n'était pas une question de vie ou de mort. Et encore plus, je verrais la nécessité de brigadiers même lorsqu'il y a quatre voies. Je peux vous citer un autre cas où un petit garçon s'est fait casser une jambe en sortant de l'autobus, sur un boulevard à quatre voies. Si le brigadier l'avait fait traverser de l'autre côté, il n'y aurait pas eu d'accident.

L'engagement de brigadiers scolaires signifie premièrement, que cela tombe dans les dépenses inadmissibles et, deuxièmement que cela chamboulerait l'horaire des autobus. Je reconnais que ce sont là des raisons valables. Mais je pense qu'il est tout à fait normal que cela demande des sous en surplus, et que ça dérange un peu.

Mais lorsque nous avons une raison comme celle de la vie d'enfants en jeu, je crois qu'il faudrait y réfléchir sérieusement. Si tout le monde voulait s'aider et travailler ensemble, tant du côté des parents que du côté du ministre des Transports, les efforts demandés seraient peut-être moins importants à fournir, comme plusieurs le pensent. Car, pas seulement dans ce domaine, mais à mon avis, dans n'importe quel autre domaine que celui-ci, il faut que chacun y mette un peu de soi, sans cela on ne peut rien réussir dans la vie.

Voici le procédé habituel qu'effectue un agent de la sûreté provinciale lorsqu'un enfant se fait tuer par un automobiliste en sortant de l'autobus scolaire. L'agent va trouver le chauffeur de l'autobus, lui demande si ses clignotants fonctionnent et s'il se trouvait à sa droite. Le chauffeur répond oui. Le policier dit que c'est correct, qu'il est en loi. Ensuite, l'interrogatoire se poursuit du côté du chauffeur de l'auto. Celui-ci dit qu'il n'a pas vu l'enfant et qu'il n'a pu s'arrêter à temps. L'officier rédige son rapport et le chauffeur de l'auto s'en tire avec une somme d'argent à payer et son permis lui est enlevé pour trois mois.

Un autre fait qui m'a fait réaliser davantage l'importance de brigadiers, s'est produit lors d'un voyage aux Escoumins, dans le comté Saguenay. Il avait fait débarquer les enfants du secondaire avec toujours ses clignotants en fonction. Une auto a démarré brusquement et s'est faufilée à travers les dix enfants qui venaient de débarquer de l'autobus. Heureusement, les enfants l'ont vue et ont réussi à se disperser. Imaginez-vous, à qui faut-il se fier? Une chance qu'il ne s'agissait pas d'enfants de six ans, ils n'auraient certainement pas réagi de la même façon.

J'ai eu plusieurs réunions avec notre sous-comité de transport de l'Ile d'Orléans, et les responsables du comité d'école. Leur voeu le plus cher est ce projet d'engagement de brigadiers scolaires. J'ai trouvé ce problème très important et même primordial. C'est ce qui m'a incité à écrire cet article pour sensibiliser les parents et les autorités requises. J'ai toujours eu ce problème en tête. Je trouve qu'il y a vraiment trop d'élèves accidentés ou tués par des automobilistes trop pressés ou simplement inattentifs. Il faudrait s'en occuper le plus vite possible. Car, s'il fallait que d'autres enfants se fassent écraser dans l'avenir et que personne ne s'occupe de fournir quelques améliorations, je me sentirais responsable de la mort de ces enfants. On ne joue pas avec la vie de nos enfants.

Roger Pouliot
Commissaire d'école
Ile d'Orléans.

"Les cerveaux en place" à Télécâble

M. le rédacteur en chef,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de M. Jacques Dumais, contenu dans le "SOLEIL" du 19 janvier 1977 et intitulé "Exode des Cerveaux à Télécâble de Québec Inc." Tout en étant d'accord avec la description qu'il fait du poste qu'occupera au sein de CABLEVISION NATIONALE LTEE, Monsieur Latulippe et l'importance de ce poste, je demeure tout à fait opposé au titre de cet article parce qu'il ne reflète pas la situation, qu'il est injuste pour l'équipe actuelle de Télécâble de Québec et qu'il laisse planer au sein de la population que des jours sombres sont à venir.

Le personnel actuel de Télécâble compte au-delà de 130 employés répartis sous une structure administrative bien définie qui permet à chaque directeur de participer à l'orientation générale de la compagnie tout en étant pleinement responsable du fonctionnement de son propre département. Ceci a pour conséquence de maintenir en permanence à l'intérieur de l'entreprise un noyau de personnes assez limité en nombre, qui soit constamment conscient de la situation présente et des objectifs à atteindre. Ceci a pour effet surtout de permettre ce qui vient de se produire à Télécâble de Québec, soit le départ et du directeur général et du directeur de la programmation sans perturber le fonctionnement de l'entreprise. L'existence d'une telle structure administrative et de systèmes modernes de management est extrêmement stimulante et enrichissante pour les employés et rassurante pour la population.

Il serait long d'énumérer tout ce qui a été fait à Télécâble de Québec depuis deux ans et en particulier en 1976. Je me contenterai de dire que ces réalisations dont nous sommes fiers ont été l'oeuvre d'une équipe de gars et de filles jeune, dynamique, extrêmement travaillante et que j'ai eu beaucoup de plaisir à diriger. Cette équipe est encore en place et demeure tout aussi compétente et motivée.

Les jours à venir à Télécâble de Québec non seulement ne sont pas sombres, mais plutôt extrêmement encourageants pour la population que nous desservons. L'année 1977 sera l'année où nous compléterons nos travaux de construction dans le Québec métropolitain, l'année où le réseau MICROBEC entrera en opération fournissant une image de première qualité pour les postes éloignés, l'année où nous lancerons le câblo-sélecteur qui fournira à nos abonnés, 8 canaux additionnels de télévision. Tous ces importants objectifs font partie de plans de travail bien connus et bien maîtrisés par l'équipe actuelle de Télécâble de Québec Inc. Il continue à exister d'excellents cerveaux à Télécâble de Québec.

Télécâble de Québec Inc.
Fernand Parent
Vice-Président Exécutif.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur: **Jacques-G. Francoeur**
Président et directeur général: **Paul-A. Audet**
Vice-président et trésorier: **Charles-A. Poulin**
Rédacteur en chef et Editeur adjoint: **Claude Beauchamp**
Vice-président du conseil: **Jean-Guy Faucher**
Directeur de l'information: **Claude Masson**

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE) 647-3334
RENSEIGNEMENTS 647-3233
REDACTION 647-3394

la page cinq

document/extraits

Pour un moratoire sur l'énergie nucléaire

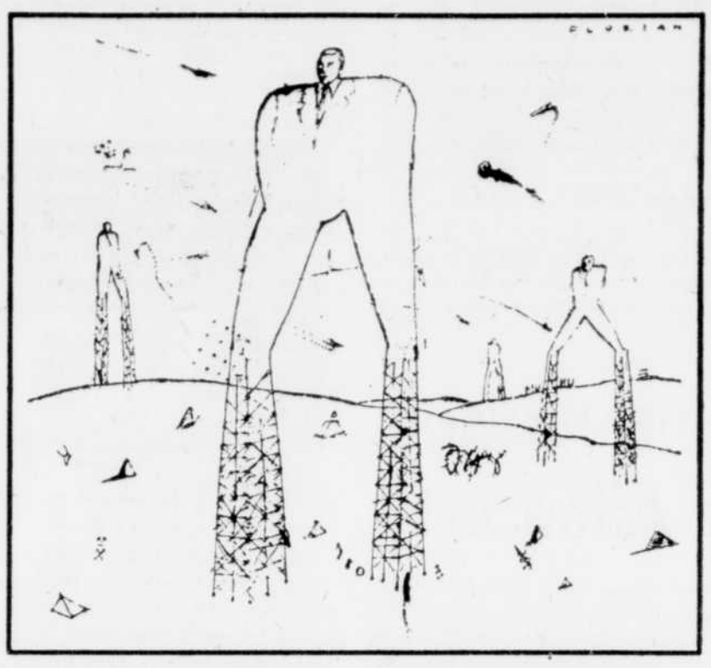

Le Conseil québécois de l'environnement est un organisme privé qui a été fondé le 7 novembre 1970. Son objectif fondamental est de contribuer d'une façon aussi objective que possible à l'établissement d'une politique rationnelle de l'environnement au Québec. Il définit ses positions grâce à la collaboration d'un groupe de scientifiques de formation et de compétence diverses et complémentaires. Voici des extraits de son intervention d'hier à la commission parlementaire sur l'énergie.

par le Conseil québécois de l'environnement

La pollution radioactive, qui est une conséquence obligée du développement de la technologie nucléaire dans l'état actuel de nos connaissances, est sans conteste la pollution la plus grave, la plus dangereuse et la plus menaçante de toutes.

La pollution radioactive n'est pas une pollution comme les autres, et l'examen le plus sommaire de ses caractères rend dérisoire toute comparaison avec les autres atteintes à l'environnememt humain. Comparativement aux effets de la contamination radioactive, les conséquences des autres pollutions ou nuisances — aussi néfastes, toxiques et dangereuses soient-elles — sont sans commune mesure.

Il y a des pollutions comme celles qui résultent du rejet dans l'environnement de pesticides ou de PCB, vis-à-vis desquelles l'homme oppose une très grande résistance, au point de ne pas sembler en souffrir, se contentant d'accumuler de tels toxiques dans ses tissus adipeux. Des expériences d'absorption volontaire de doses élevées — subléthales bien entendu — n'ont pas permis de détecter chez l'homme ni effets somatiques, ni effets génétiques.

D'autres pollutions peuvent entraîner des effets somatiques, temporaires ou permanents. Le premier cas est par exemple celui d'affections gastro-intestinales résultant de la consommation d'eaux contaminées par des germes pathogènes; les troubles ressentis peuvent ne laisser aucune trace, dès lors qu'il aura été mis fin à la cause de la maladie. En revanche, des troubles permanents peuvent être la conséquence d'une longue exposition à des bruits intenses ou de l'inhalation d'air tenant en suspension des poussières minérales, comme c'est le cas de l'amiante. Des troubles somatiques dont la gravité est fonction de l'intensité de l'exposition sont ici couramment observés, mais il n'y a pas dans ces cas non plus de transmission héréditaire.

Avec la contamination radioactive, nous avons à faire à une catégorie de polluants tout à fait particuliers du fait qu'ils sont susceptibles d'engendrer non seulememt des effets somatiques mais également génétiques, ce qui veut dire qu'ils peuvent affecter non pas les seuls individus qui sont exposés aux contaminants mais se répercuter aussi sur les générations à venir.

Les problèmes non résolus

La technique et la science qui la sous-tend ont pour fonction fondamentale d'assurer la sécurité des ouvrages, des machines, des procédés d'exploitation et de transformation des ressources, et de la production de biens et de services divers.

Or dans le cas des applications de l'atome à la production de chaleur, les vraies solutions n'existent pas.

Affirmer qu'il n'y a pas de technologie permettant le stockage indéfini des déchets radioactifs est difficilement réfutable. Il n'est même pas sûr qu'il puisse exister une solution technologique aux grandes quantités de matériel nucléaire résiduaire; les difficultés que l'on connait actuellement ne sont pas solutionnées.

Par ailleurs les groupements de consommateurs et le public en général multiplient les pressions afin d'exiger qu'un contrôle de plus en plus rigoureux soit exercé avant la mise en marché de nouveaux produits, appareils électroménagers, médicaments, additifs alimentaires, jouets, "gadgets" de toute nature; des exigences analogues peuvent conduire les fabricants à rappeler en usine des séries de voitures où l'on a détecté des anomalies pouvant être cause d'accidents.

D'une façon plus systématique, on peut dresser la liste suivante des principaux problèmes qui n'ont pas reçu de solutions:

1 — Possibilité de contamination radioactive grave de l'environnement, provoquée par des rejets inévitables de déchets gazeux et liquides. Cette contamination doit être considérée en regard du phénomène de concentration biologique considéré ci-dessus.

2 — Risques liés à la sécurité des centrales; les accidents potentiels, qui pourraient être catastrophiques, aboutiraient au rejet massif de déchets radioactifs dans la biosphère.

3 — Elimination des déchets radioactifs durant les opérations normales entrainant des fuites aux centrales.

4 — Stockage, manipulation et transport de déchets solides spécialement ceux de haute activité; les risques d'accidents — au cours de toutes les phases de l'exploitation, de l'utilisation et du transport — augmentent en fonction de la multiplication des centrales et des usines de traitement.

5 — Contrôle absolu du plutonium et des produits de fission à longue période de vie, et risques liés au vol éventuel de produits radioactifs. Ce contrôle devrait être assuré pour une échelle de temps qui dépasse de très loin la durée des cultures humaines.

6 — Isolement et emmagasinement perpétuels et sûrs des déchets radioactifs de haute intensité.

7 — Retraitement des combustibles irradiés.

8 — Elimimation de la chaleur résiduaire des centrales et usines nucléaires, entrainant des risques liés à la pollution thermique (effets potentiels sur le climat et les équilibres biologiques).

9 — Risques liés aux défaillances humaines à l'une quelconque des nombreuses étapes de l'exploitation de l'énergie électronucléaire.

10 — Contrôle permanent de l'énergie nucléaire avec les incidences sociales d'une "société nucléaire" et le risque de voir se créer des "états policiers".

Les risques encourus

Devant tant de difficultés majeures qui ne trouvent pas de solution, d'aucuns se tranquillisent en affichant une confiance aveugle dans la science et la technologie qui devraient être en mesure d'apporter les solutions appropriées.

Une telle attitude consiste en fait à accepter un pari, aux conséquences incalculables, à s'en remettre — à défaut de vraies solutions — au mythe de la science ou à l'utopie technologique suivant lesquels l'homme doit nécessairement être en mesure de résoudre tous les problèmes qui se présentent.

Nonobstant l'éventualité de telles solutions, nous estimons, au nom de la raison, que le "fardeau de la preuve" de l'inocuité d'une telle technologie doit être faite avant de la voir imposée.

Considérant que l'enjeu en cause réside en la survie même de l'espèce humaine, on ne peut accepter une démarche qui repose sur "l'hypothèse simpliste que rien n'est impossible à la science et donc à la technologie".

La technique bien au contraire a laissé d'innombrables problèmes sans solution, ce qui lui enlève une bonne part de sa crédibilité.

L'humanité se trouve au moment d'un choix, un choix d'une portée et d'une importance telles qu'il conditionnera la poursuite du développement, tant sur le plan biologique qu'historique et culturel, de la très jeune espèce qu'est l'Homo sapiens.

Ne pas se précipiter

En se plaçant sur le double plan de la démarche scientifique et de préoccupations d'ordre éthique, le Conseil québécois de l'environnement estime en conséquence qu'il n'est pas justifié de voir le Québec s'engager dans la voie de l'exploitation de l'énergie nucléaire alors que tant de problèmes cruciaux ne sont pas résolus. Par suite de leurs répercussions potentielles sur l'espèce humaine et sur la poursuite de l'évolution socio-culturelle de l'homme, ces problèmes sont en réalité les plus graves que le monde ait jamais connus. Nous n'assistons pas dans le cas présent à une quelconque "répétition de l'histoire", mais entrons bien au contraire dans un âge nouveau, l'âge de l'atome, à l'aube duquel la raison devrait s'opposer à toute précipitation.

Le CQE se refuse à assister sans réagir à l'acheminement de l'humanité vers un futur périlleux, édifié au mépris même de la science, de l'éthique et de la dignité de l'homme.

Aussi, après s'être penché durant plusieurs années sur les problèmes que posent au Québec les options énergétiques, le Conseil québécois de l'environnement estime qu'il est urgent d'informer la population de la position qu'il entend défendre par tous les moyens dont il dispose:

1 — Le CQE s'oppose à toute précipitation dans les décisions visant à engager le Québec dans la voie de l'électronucléaire, rappelle ses prises de positions antérieures et condamne toute utilisation de cette forme d'énergie pour la production d'électricité dans les conditions actuelles.

2 — Le CQE estime inacceptable, voire immorale, car contraire à l'éthique, la démarche qui consiste à proposer, et a fortiori à imposer, à un pays une technique qui présente de nombreux problèmes non résolus scientifiquement.

3 — Le CQE fait appel aux citoyens pour exiger un moratoire suspendant tout projet d'implantation de centrale électronucléaire au Québec.

4 — Le CQE estime que la durée de ce moratoire dépend du moment où se sera dégagé au sein de la communauté scientifique internationale un consensus sur l'acceptabilité de l'électronucléaire.

5 — A cet égard le CQE fait appel à la conscience du gouvernement du Québec et insiste pour qu'il encourage et développe des recherches scientifiques orientées vers les aspects sécuritaires de l'électronucléaire en vue de hâter la solution des problèmes actuels, une solution acceptée pouvant amener ipso facto la levée du moratoire.

6 — Le CQE demande que le gouvernement du Québec tienne les citoyens informés de toutes les décisions qu'il entend prendre dans le domaine de l'électronucléaire et des raisons qui les motivent.

Dans sa déterminatiom à apporter des changements favorisant l'équilibre de la société québécoise, le gouvernement ne devrait-il pas, dans le cas de l'énergie, étudier et retenir une série d'options intégrées qui permettraient de résoudre les problèmes énergétiques sans avoir recours à une voie qui ne pourrait manquer d'engendrer sur le plan social aussi bien que biophysique d'innombrables difficultés.

Si le gouvernement du Québec acceptait la demande de moratoire, il témoignerait de l'importance qu'il attache au respect de la vie et à la dignité de l'homme, ainsi qu'à la confiance qu'il n'hésite pas à placer dans l'esprit créateur de l'espèce humaine et dans la capacité innovatrice du peuple québécois.

Le Québec est le pays de la terre le plus riche en eau douce per capita; conscient d'une situation aussi privilégiée, ne serait-il pas logique et cohérent qu'il donne la preuve de ce qu'il est capable d'imaginer et d'appliquer des solutions humaines, utilisant rationnellement ses ressources naturelles et se refusant à recourir à la réaction de fission nucléaire pour faire bouillir de l'eau alors même que la terre se trouve inondée d'énergie perdue.

polémique

La fonction publique...on mérite mieux

par Monique Goulet

Coiffés du titre "On a la fonction publique qu'on mérite", paraissaient le 21 janvier dernier des extraits d'une causerie de M. Raymond Gérin président de la Commission de la fonction publique du Québec. Ces propos ont, semble-t-il, fait vivement réagir Mme Monique Goulet qui a elle-même été attachée à cet organisme de 1973 à 1975 à titre de professionnel. Voici ses commentaires sur ce sujet.

Selon les déclarations rapportées, il s'agirait d'un "rôle particulier dont les attributions et responsabilités sont modifiées et même diminuées par le régime syndical". Par la suite, il est dit: "L'organisme chargé par l'Etat de la mise en oeuvre du régime de mérite qui doit bénéficier d'un pouvoir quasi judiciaire, etc...".

Quels sont donc les objectifs de la Commission de la fonction publique (CFP)? A la lecture du compte rendu de cette conférence, monsieur Gérin n'aurait parlé que de moyens à utiliser.

Aux termes de la loi, la CFP est responsable de l'avancement, de la promotion, de la mutation et du recrutement des fonctionnaires de l'Etat. Quatre données de base que l'on ne synthétise pas au niveau des principes énoncés. Comment peut-on prétendre parler de gestion de personnel en ces termes?

Le principe de mérite

Ce principe semble être devenu la pierre angulaire, la raison d'être, de la commission. En 1973, 1974 et 1975, il n'était pas du tout respecté. Le président de la CFP cite l'avis public comme en étant une exigence principale, donc il ne réfère qu'aux concours de recrutement extérieur. Le principe de mérite, ce ne serait que cela?

La vacance des postes? En 1975, il était impossible d'obtenir cette information d'une façon rationnelle. Qui fait la planification des effectifs au gouvernement du Québec? Qui se préoccupe des mouvements de personnel?

Encore une fois, aux termes de la loi, la responsabilité de la planification des effectifs est dévolue au ministère de la Fonction publique, ce qui justifierait son existence. En 1971, le ministre L'Allier avait tenté d'instaurer un système intégré de dotation en personnel. Le projet a coulé à pic, suite à un manque de collaboration de la part des gestionnaires (je parle ici des sous-ministres, directeurs généraux et de services, directeurs de personnel) et au galvaudage du pouvoir de nomination accordé aux ministres.

Que signifie le principe de mérite pour les fonctionnaires déjà en place? Par exemple, entre un candidat de l'extérieur et un candidat qui est fonctionnaire permanent, éligibles à un même poste, lequel est tributaire de l'application du principe? Quand la CFP procède par recrutement extérieur parce que son Service de l'avancement et de la promotion est congestionné, appl'que-t-elle le régime de mérite? Quand en août 1976, elle lance un avis public pour des agents de bureau, classe principale, (Assemblée nationale) alors que la fonction publique est gonflée à bloc de fonctionnaires possédant cette classification, respecte-t-elle ce grand principe???

Le régime des plans de carrière, c'est celui du gouvernement du Québec. Ce régime favorise les mouvements horizontaux et verticaux de ses membres. Encore là, il faudrait que l'évaluation des postes soit effectuée pour permettre de tels mouvements. Ca n'existe pas. Des descriptions de tâches en série, voici ce qui existe, quand elles ne sont pas faites en fonction de la personne que l'on veut embaucher.

Lorsque la CFP lance des concours spécifiques, elle va à l'encontre de tous SES BEAUX PRINCIPES. La spécificité des tâches, c'est l'antithèse du plan de carrière et encore plus de la mobilité du personnel. Cette mobilité, elle devrait être axée sur le perfectionnement et le développement plus global de l'individu, mais encore là c'est peut-être trop demander? Les exemples sont trop nombreux pour décrire, (sans risquer de devenir fastidieux à lire) les dédales et "pirouettes techniques" des concours tenus à la "va-comme-j'te-pousse".

Tout bon initié aux rouages de la CFP, sait fort bien que lorsqu'un ministère décide de se débarrasser d'un individu, il peut demander à la commission de réévaluer un poste et procéder par concours. D'une autre façon, lorsqu'on veut garder quelqu'un, la même réévalutation peut s'effectuer et sous simple recommandation du sous-ministre, le fonctionnaire bénéficie d'une promotion verticale automatique. Deux poids, deux mesures...

En octobre 1974, le ministère de la Fonction publique, par le biais du Service de la réaffectation, tentait d'aider (sic) les fonctionnaires à réorienter leur carrière. Il n'a pas fait long feu. Ca devenait embêtant car les professionnels affectés à ce service en apprenaient beaucoup trop sur les manipulations de certains gestionnaires.

Délégation de pouvoirs

Ce concept, rattaché à celui de la régionalisation est également risqué, par rapport à celui de la mobilité géographique nécessaire au Québec. Il peut empêcher la promotion de personnes demeurant dans les régions éloignées ou vice versa, priver ces régions de candidats hautement qualifiés. Il ne facilitera certainement pas la mutation de personnes qui, suite à certaines contraintes, seront forcées de déménager. Le président parle de déconcentration et à mon avis, la CFP ne devra pas dépasser ces limites. Déléguer des pouvoirs de dotation mènerait tout droit à une mauvaise gestion des ressources humaines, pour ne pas dire aux injustices les plus flagrantes. Il faut voir comment certains petits empires se créent.

C'est de s'occuper des individus.

Qu'elle puisse laisser la planification des effectifs, l'évaluation hiérarchique des postes et la dotation au ministère de la Fonction publique, voilà qui serait beaucoup plus logique. Elle s'éviterait surtout des situations conflictuelles en VOULANT SERVIR DEUX MAITRES. De plus, les fonctionnaires pourraient escompter se retrouver sur un terrain neutre lorsqu'ils ont recours à ses services.

On m'excusera ici de déroger un peu du sujet, mais étant donné que je m'occupe activement de la Fédération des femmes du Québec, qu'il me soit permis d'ajouter ici que la Commission de la fonction publique est le milieu le plus misogyne qu'il m'a été donné de connaitre en seize ans d'expérience sur le marché du travail. Les agents de la gestion du personnel (futurs directeurs du personnel) sont les petits "napoléons" du système. J'ai déjà vu cela, une candidature refusée "parce que le ministère préférait un candidat masculin"...

La journée où cet organisme, cessera de pousser du papier, de tenir concours par-dessus concours et traitera une demande d'emploi en n'oubliant surtout pas qu'il y a nom d'inscrit à l'en-tête, il y aura possibilité que l'on s'humanise un peu au gouvernement du Québec.

Selon le rapport annuel de la CFP pour 1976, il y a eu plus de 68,000 offres de service reçues. Plus ça change, plus c'est pareil. Combien d'offres furent en double? (à plus d'un concours). Combien d'individus n'étaient pas admissibles à l'examen préliminaire? Combien provenaient de fonctionnaires en mal de changer de poste? Combien auraient dû exercer un droit d'appel qui n'existe pas? Combien ont été victimes de jurys incompétents?

Cette commission a plus d'une question à se poser quant à sa façon de traiter les personnes. Elle se refuse à l'étude des cas particuliers à moins que des pressions extérieures n'interviennent. Si d'une part je suis prête à admettre qu'elle manque d'effectifs, en fonction du volume de transactions qu'elle doit effectuer, je me suis toujours demandé à quoi rimait une telle dépense d'énergie. En 1973, les placements réussis n'étaient que de 5%. Une étude coût-bénéfice, ça ne serait pas bien drôle!

Organisme neutre

Etre un organisme neutre, responsable du respect de l'éthique professionnelle en matière de gestion de personnel. Utilisation maximale des ressources humaines, voilà qui clarifierait les orientations de la commission et permettrait ensuite l'insertion de principes réels et l'utilisation au moins logique des moyens. D'un moyen à l'autre, la pauvre, elle en perd ses moyens.

Sans méchanceté, "le défi majeur de la CFP ce n'est pas de faire le meilleur recrutement possible". C'est une partie de cela, mais hélas! C'est beaucoup plus que cela et je ne parle pas ici d'une image qu'elle a déjà perdue.

Hains avoue s'être parjuré mais nie être l'auteur de l'incendie

par Marcel COLLARD

André Hains, 22 ans, de Lévis, a nié être l'auteur d'un incendie qui a causé des dommages de l'ordre d'un demi million de dollars, sur la rue Saint-Louis, à Lévis, le 22 avril 1974, mais il a reconnu s'être parjuré sur d'autres délits qu'il a commis, lors de sa comparution devant le commissaire des incendies.

Au terme de son procès devant le juge Gilles Carle, en cinquième division des sessions de la paix, l'accusé a témoigné dans sa propre défense.

Interrogé par son procureur, Me Pierre Caron, Hains, accusé du crime d'incendie, d'un complot pour le vol dans une bijouterie et du vol dans une cordonnerie, a dit qu'il avait consommé de l'alcool et des barbituriques.

Vers 16h, ce dimanche-là, il dit avoir aidé le cordonnier. à rentrer chez lui. Il serait revenu prendre le contenu de la caisse. Il fut appréhendé deux heures plus tard par les policiers de Lévis, puis libéré. Dans la soirée, il a continué à boire, avec l'argent volé. Aux petites heures du matin, il fut attiré par la lueur des flammes, à proximité de l'appartement où il se trouvait. Il raconte être sorti et avoir aidé les pompiers.

Version différente

Dans son interrogatoire, Me Jean-François Dionne a donné une version assez différente des événements. Hains a reconnu le vol à la cordonnerie. Il a admis qu'un M. Ouellet demeurant au-dessus de la cordonnerie l'avait vu s'enfuir; il a revu le même homme dans l'automobile des policiers quelque 10 ou 15 minutes après la fuite.

Il a nié les déclarations faites à la police dans lesquelles il aurait reconnu avoir allumé le feu, pour se venger.

Cependant, il a admis que dans la soirée précédent l'incendie, il s'était rendu à l'Hôtel Larochelle (appelé maintenant Rive-Sud), où il a volé de l'argent dans une chambre.

A la police, il aurait confessé avoir mis le feu parce qu'il n'avait pas réfléchi aux conséquences de son geste et qu'il était drogué. Il serait allé réveiller l'ami qui l'hébergeait pour la nuit en constatant l'ampleur que prenait le brasier. "C'est faux, je n'ai pas avoué cela. J'ai commis les deux vols et je me suis parjuré mais je n'ai pas mis le feu" a répété l'accusé.

Quant au parjure, il a expliqué qu'il avait paniqué et qu'il n'avait pas consulté un avocat avant de signer les déclarations qu'on lui a attribuées.

Les deux procureurs ont remis les plaidoyers au 22 mars; à ce moment, Me Dionne a l'intention de disposer des deux autres dossiers en suspens, soit l'accusation de parjure et de vol à la bijouterie. Le procureur du ministère public a fait observer que l'accusé n'avait pas réclamé la protection de la cour avant son témoignage, faisant allusion aux aveux faits quant aux deux derniers chefs d'accusation.

Un incendie endommage une maison pour $50,000 sur Grande-Allée est

par Lucien LATULIPPE

Une défectuosité de la fournaise serait à l'origine de l'incendie qui a causé, hier, des dommages d'environ $50,000 dans un immeuble commercial du 585 est Grande-Allée, à Québec. C'est ce qu'a révélé l'enquête instituée par l'investigateur Henri Bédard et l'aide-technique André Savard, du Commissariat des incendies.

L'incendie a été circonscrit dans la chambre à fournaise, au sous-sol. Mais la fumée s'est répandue partout et elle sortait déjà par le toit, lorsque les premiers pompiers sont arrivés. L'immeuble a été évacué.

Cet incendie a nécessité trois alertes dont la première a été enregistrée à 9h51. Une soixantaine de sapeurs ont pris part à la lutte contre le brasier. Ils étaient dirigés par le chef de division M. Michaud et par le chef de district R. Gagnon.

En arrivant le premier sur les lieux, le lieutenant A. Bélanger, du poste no 12, a constaté que la situation semblait grave et il a demandé du renfort. Le sous-sol de la maison de trois étages était rempli de fumée. Des pompiers ont dû se munir de masques à oxygène afin d'aller voir ce qui se passait et pouvoir s'approcher du foyer d'incendie.

Le feu paraît avoir éclaté dans le plafond, au-dessus de la fournaise. Les enquêteurs sont d'avis que, par suite d'une défectuosité de la fournaise, des étincelles se sont échappées du tuyau de fumée ou que ce dernier a pu tomber.

Les pompiers ont dû pratiquer une brèche dans le plancher du rez-de-chaussée. Ils ont aussi brisé plusieurs vitres de fenêtres pour faire aérer la maison, la rendant inhabitable pour quelques jours au moins.

L'édifice appartient à M. Jules Gauvin, de la rue Saint-Jean. Il était occupé par la firme d'experts en évaluation Sonarex Ltée. Une vingtaine de personnes étaient dans la maison lorsque l'alerte a été lancée et toutes ont quitté les lieux sans encombre.

L'incendie a été maîtrisé en l'espace d'une demi-heure, mais les derniers pompiers ont quitté les lieux vers midi et quart, seulement. Quelques sapeurs ont été incommodés par la fumée.

Sur les lieux de l'incendie, au 585 est Grande-Allée. Le Soleil, Gilles Lafond

H & R BLOCK
a 17 raisons qui devraient vous inciter
à les laisser préparer votre déclaration d'impôt.

RAISON NUMERO 5.

Si votre déclaration fait l'objet d'une réimposition ou d'une vérification du Ministère du Revenu, H & R BLOCK sera disponible en tout temps de l'année pour vous aider, sans frais additionnel.

Ils peuvent répondre à toutes les questions au sujet de la préparation de votre déclaration. Ils vous appuieront.

Une bonne raison d'aller chez H & R BLOCK.

H&R BLOCK
POUR VOTRE IMPÔT

QUEBEC 115 est, St-Joseph 578, St-Jean 555, Canardière 1223, boul. Masson
CHARLESBOURG 7355, 1re Avenue, suite 4
STE-FOY Place Naviles
LEVIS 41, av. Bégin

522-5144 Sans rendez-vous
SUR SEMAINE, de 9h. à 9h.
LE SAMEDI, de 9h. à 5h.

AUSSI A
Sears
• Place Fleur de Lys
• Place Laurier
• Galeries Chagnon
La Salle
• 1515, d'Estimauville
• 2323, boul. Versant Nord
Pollack
• Mail St-Roch

HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS

Egalement des bureaux à:
MONTMAGNY • ST-ANSELME • CHICOUTIMI
ST-GEORGES DE BEAUCE • JONQUIERE • ALMA
MATANE • RIMOUSKI • JACQUES-CARTIER

En feuilleton dans
LE SOLEIL

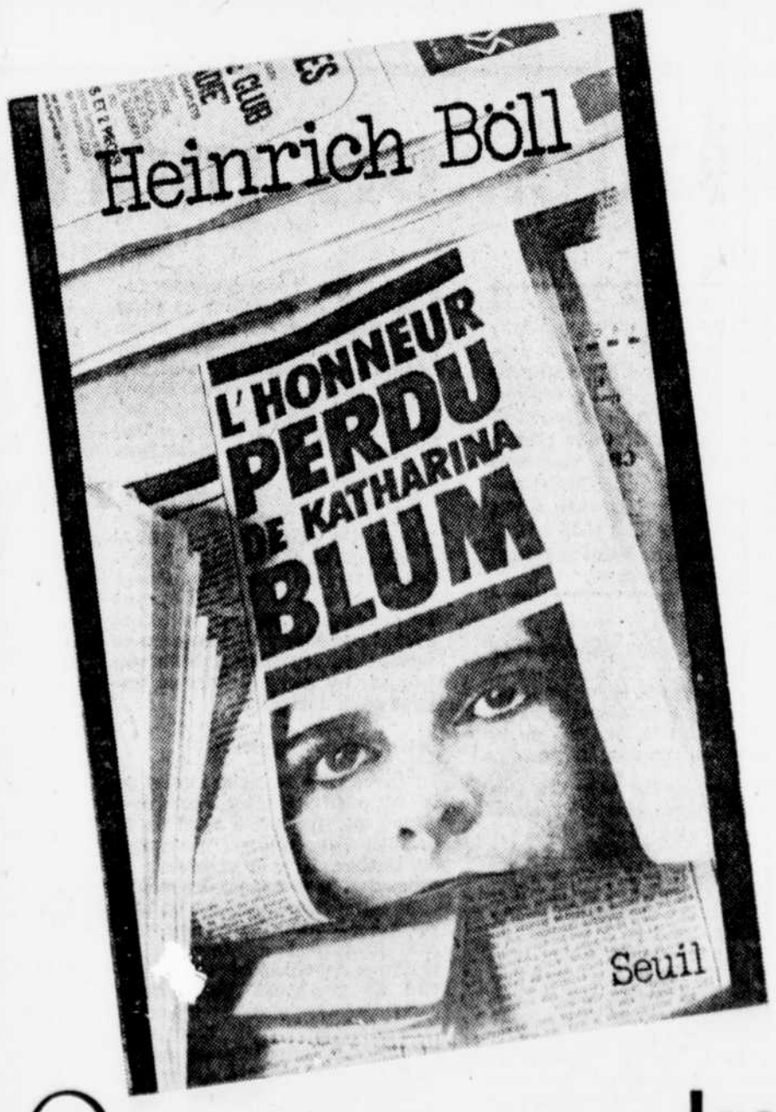

commençant lundi le 14 février

Devenue subitement l'héroïne d'un fait divers politique et la proie de journalistes sans scrupules, Katharina Blum fait en quatre jours la découverte de l'injustice et elle se révolte en abattant un journaliste à potins de plusieurs coups de feu.
C'est l'histoire de cette révolte que Heinrich Böll, Prix Nobel de la littérature, nous raconte à partir d'une situation qu'il a lui-même vécue en 1972 alors qu'il prenait la défense de deux personnes qui firent les manchettes en Allemagne et dans toute l'Europe. Ce n'est pas seulement le procès d'un type de journalisme que l'on intente mais aussi celui du lecteur qui tolère que la réputation et l'intimité de ses concitoyens lui soient livrées en pâture à coups de mensonges et de demi-vérités . . .

NE MANQUEZ PAS DE LIRE CE COURT ROMAN DANS LES PAGES DE

les annonces classées

monsieur québec au carnaval

par yves bernier

Les "western" et les "guenillous"

Sur une musique de Ennio Morricone, à travers des extraits de films de Sergio Leone sur grand écran, le Loews Le Concorde a reçu hier soir le Bon, la Brute et le Truand au bal Leone, pendant qu'à la gare du palais, les guenillous, plus de 500, dansaient joyeusement sur les airs des violons des Sorciers de l'Ile et de madame Georgiana Audet. Au bal Leone, plus de 400 personnes, dans un décor du Far-West avec son saloon et son casino, portaient tous les fameux chapeaux noirs des westerns spaghettis de Leone et fumaient le petit cigare. Deux sherrifs avec des fusils à deux canons maintenaient l'ordre durant toute la soirée entre les "frères Leone" et le contingent de cow-boys arrivés de Calgary hier soir. Aux guenillous, presque toute l'assistance avait mis ses plus beaux atours, dans l'espoir de gagner des prix en argent. La bière en canettes coulait à flots dans la grande salle des pas perdus de la vieille gare. Vers minuit, au saloon, "le gang de Leone" servait le poulet barbecue et les spare-ribs à ses invités. Très tôt ce matin, on est allé se coucher pour commencer, en forme, la dernière fin de semaine du Carnaval.

M. Lévesque décoré

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a été décoré, hier midi à ses bureaux, de l'Ordre du 23e Carnaval, des mains du président, M. André Tranchemontagne. M. Lévesque accueillait alors le Bonhomme, la reine et les duchesses comme le veut la tradition carnavalesque.

L'Ordre du Bonhomme

Cinq grands bénévoles du Carnaval ont été reçus, cette semaine, dans l'Ordre du Bonhomme, la décoration la plus prestigieuse du Carnaval de Québec. Il s'agit de MM. Ben Desrosiers, Raymond Poitras, André Tranchemontagne, Bernard Bouthillier et Paul Baillargeon. En tout, 54 personnes font partie de cet ordre depuis sa création, il y a 12 ans.

"Abat chez les Hurons"

Le Centre socio-culturel amérindien, du Village huron, a émis un communiqué pour protester contre la "performance" du chef Max Gros-Louis, au bal des Courtisanes, la semaine dernière. Le fait que Max se soit promené en costume de bain sur la scène, "le sourire fendu jusqu'aux oreilles" porte atteinte à la dignité huronne, nous dit la présidente du centre, et sa forme physique (selon eux, il a l'air d'une quille) ridiculise "le progrès par les sports".

Pas responsable

"Le Carnaval de Québec Inc. n'est pas plus responsable des dommages causés par des Carnavaleux qui ne savent pas vivre, que le gouvernement est responsable des dommages causés durant la Superfrancofête ou la Semaine du Patrimoine ou les manifestations violentes de toutes sortes". C'est à peu près le commentaire qu'a fait le président du Carnaval, M. André Tranchemontagne, autour de la publicité qu'a réussi à se faire M. Paul Daoust, 55 rue Saint-Louis, hier. M. Daoust a expédié à la ville de Québec et au Carnaval une mise en demeure de $30 pour les réparations à sa propriété. M. Daoust s'est fait briser une vitre sur la façade avant de sa propriété, samedi soir le 5 février. Le réclamant base son argumentation sur le fait que c'est le Carnaval et la ville qui a "provoqué chez certains Carnavaleux des comportements extravagants sans être en mesure de contrôler leur conduite et de protéger comme il se doit les citoyens résidents ainsi que leurs biens".

Ca commence à Myrand

N'oubliez pas que demain soir, le défilé de nuit de la haute-ville commencera à l'avenue Myrand, à 20h précises. On ne veut voir personne sur le campus de l'université, avant le défilé, ce qui, dans le passé, a retardé le départ du défilé parce que les gens bloquaient le parcours. De plus, inutile de vous masser en face du parlement pour vous voir à la "tivision", Radio-Canada installe ses caméras ailleurs cette année.

Ca tricotait ferme

L'Expo artisanat du 23e Carnaval aura été un succès sans précédent autant par le nombre de visiteurs que par le nombre de participants. Le tricothon, qui a duré trois jours à la maison Chevalier, où étaient également exposés les foulards primés, au concours provincial, a attiré beaucoup de monde qui ont vu Mme Brigitte Masson tricoter 298 rangs en 2½ heures. La gagnante a remporté $250. C'est Anne Fyr, de Charlesbourg, qui est arrivée deuxième avec 292 rangs. C'est Mme Thérèse Garant, de Saint-Lazare, comté de Bellechasse, qui a remporté le concours de foulards avec une pièce bleu, blanc, rouge représentant des têtes de Bonhomme.

Richard aurait admis avoir tué Noël Côté

par Marcel COLLARD

Rosaire Richard a déclaré spontanément à un policier de Québec, peu de temps après son crime, qu'il était l'auteur du meurtre d'un copensionnaire, le 1er septembre 1976.

Le procureur de l'accusé, Me Gilbert Richer, ne s'est pas prévalu de l'ordonnance de non-publication entourant ordinairement une aussi importante enquête préliminaire.

Devant le juge Gilles Carle, hier, en cour des sessions de la paix, au palais de justice de Québec, le sergent René Paquet a raconté qu'à son arrivée au 330 du Pont, où Noël Côté, âgé 38 ans, a trouvé la mort au cours d'une beuverie, l'accusé, Rosaire Richard, âgé de 48 ans, était à mettre le cadenas à la porte de sa chambre, au troisième étage. Spontanément, le colosse de six pieds et quelques pouces a confessé qu'il avait tué Côté. Richard se laissa appréhender sans opposer de résistance.

Un journalier de 31 ans, Pierre Landry, venu louer une chambre pour la nuit, s'était rendu au troisième étage quelques minutes après le drame.

Interrogé par le procureur du ministère public, Me Jean Lortie, M. Landry a constaté que l'accusé tirait un corps, hors de la chambre 19. Richard, en apercevant le visiteur, lâcha le cadavre de Côté et entra dans sa chambre pour nettoyer la place avec une vadrouille. Landry, selon son témoignage, conseilla à Richard de tout laisser cela et il téléphona à la police.

Le propriétaire de la maison, M. John Turcotte, a laissé entendre que l'accusé venait de toucher un chèque d'assurance-chômage et que l'argent lui avait été confié. A deux reprises, Richard qui payait la traite à tout le monde, est allé chercher de l'argent pour acheter de quoi boire. Il a raconté que la victime "bommait" toujours les autres pensionnaires pour obtenir des cigarettes ou de l'argent; en réponse à Me Richer, il a reconnu que Côté prenait "un coup solide". Effectivement, le Dr Richard Authier, médecin légiste, a rapporté que le mort avait dans le sang une teneur de .371 d'alcool, soit l'équivalent d'une caisse de 24 bières.

Relativement à l'accusé, M. Turcotte a répondu à Me Richer que Richard ne lui avait jamais causé de trouble. Me Richer a demandé et obtenu du juge Carle la remise de la déclaration volontaire au 23 mars, de façon à déterminer s'il offrira une défense à cette étape des procédures.

Une maison incendiée

La maison de M. Fabien Fontaine a été détruite par le feu, à Pintendre, dans le comté de Lévis. Elle s'élevait dans le rang Atkinson.

La construction assez recente avait un étage et demi. Les murs extérieurs avaient un recouvrement en aluminium. Les pertes sont estimées à $25,000.

SPECIAL DU CARNAVAL '77
du 3 au 13 février
PETIT CARIBOU

ENTREE:	Cretons de chez nous	
POTAGE:	Soupe aux pois à la canadienne	
PLATS DE RESISTANCE:	Boeuf à la mode Pâté de boeuf et rognons Ragoût de boulettes Côtelettes de porc aux pêches	
LEGUMES:	Haricots verts sautés au beurre Pommes de terre à l'anglaise	
DESSERTS:	Tarte au sucre, tarte aux raisins, beignes au sirop d'érable, carrés aux dattes	$6.50

Chef:
MOHAMED GHARMOUL
2800, boul. Laurier,
Québec

653-5234

HOTEL/MOTEL
Carillon

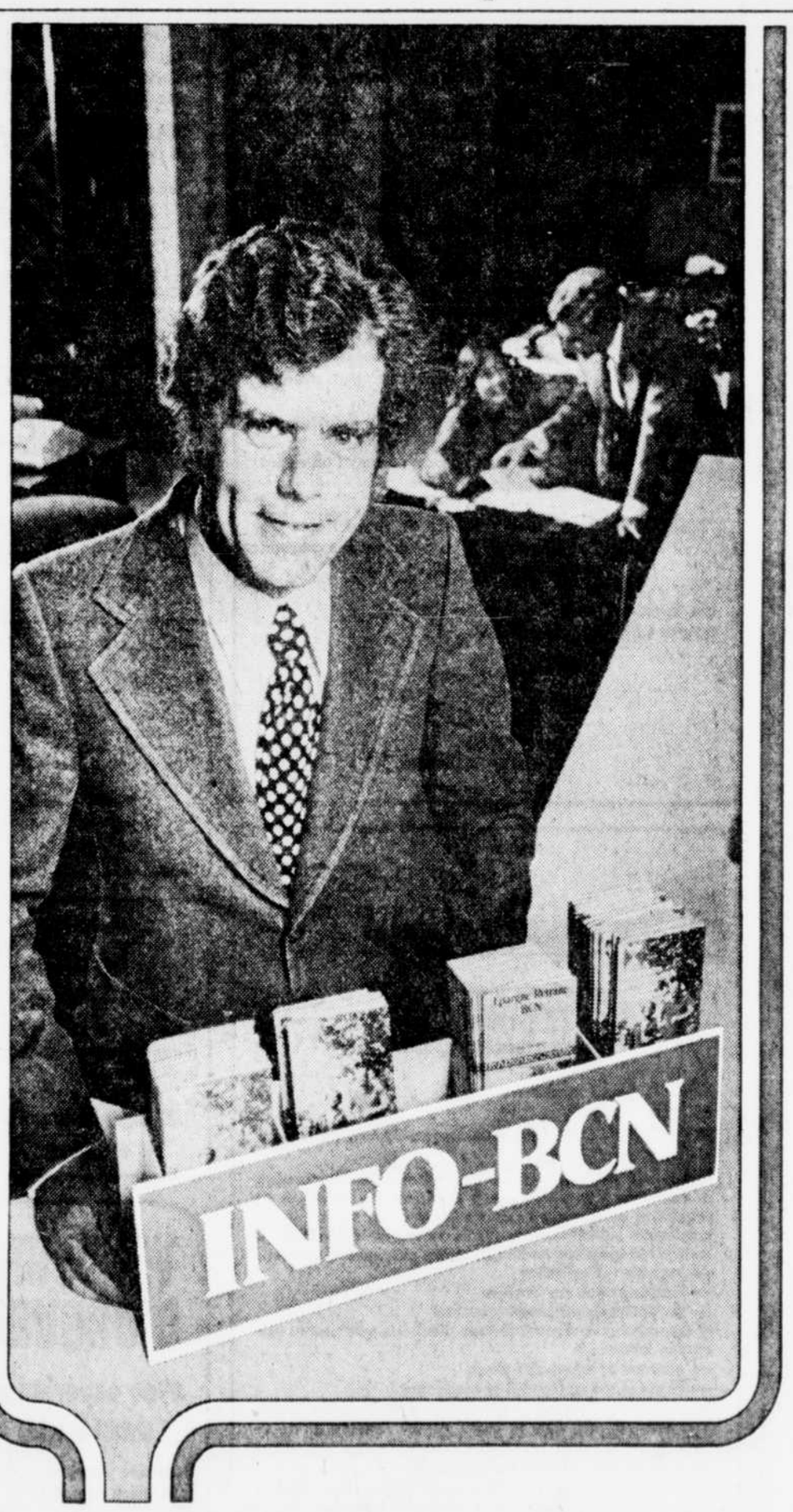

Les Régimes enregistrés BCN

Épargne-retraite

Épargne-logement

Venez rencontrer notre conseiller spécial au comptoir INFO-BCN. Il vous fournira les détails complets sur les régimes et vous remettra notre brochure.

Profitez du choix des 4 options de placement et des 4 formules de versement que vous offrent les Régimes BCN.

Adhérez dès maintenant aux Régimes BCN, la façon idéale d'organiser vos affaires tout en bénéficiant d'importants avantages fiscaux.

BCN
Banque Canadienne Nationale

"On s'adonne bien"

carrières et professions

POUR FAIRE PARAITRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3266**
OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS
LE SOLEIL LTEE, C.P. 1547, QUEBEC, QUE. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

EVALUATION

Nous sommes à la recherche d'un évaluateur d'un évaluateur stagiaire et de techniciens en évaluation pour participer à la réalisation de projets relevant de l'expropriation et de l'évaluation industrielle. Les candidats devront être aptes au travail d'équipe pluridisciplinaire et posséder de l'expérience. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur résumé à:

Marc V. Mercier
Gauthier, Poulin, Thériault Ltée
990 De Bourgogne
Ste-Foy, Qué.
G1W 2L5

ACHETEUR

Nous avons une ouverture pour une personne dynamique et motivée qui a de l'expérience dans les achats.

FONCTIONS:
Sous l'autorité du Directeur des Achats, il a la responsabilité de l'approvisionnement des composants pour la réparation et l'entretien de camions et de machinerie lourde ainsi que pour le plan de béton prémélangé.

Cette tâche comporte aussi la négociation des contrats de service et l'achat d'équipements connexes.

EXIGENCES:
Trois (3) années d'expérience comme acheteur dans un même domaine ou similaire; diplôme d'études secondaires; bonne connaissance de l'anglais est un atout important; initiative personnelle développée.

LIEU DE TRAVAIL: Charlesbourg ouest.

REMUNERATION:
Selon compétence et expérience; avantages sociaux usuels; programme complet de régime de bénéfices.

Toute personne intéressée doit communiquer avant le 18 février 1977 au numéro suivant 628-0440 et demander le Service du personnel.

CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES

Etablissement public à soins multiples de 528 lits, situé à l'Annonciation dans les Laurentides, à environ 100 milles de Montréal.

recherche

DIRECTEUR DES SERVICES HOSPITALIERS

Fonctions:
Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur des Services hospitaliers est chargé de surveiller, coordonner et contrôler les activités et opérations des services hospitaliers "accueil, archives, pharmacie, diététique, psychologie, réadaptation, services diagnostiques, services thérapeutiques" et de leur chef.

Exigences:

— **Expérience:**
- Minimum de trois (3) ans d'expérience en milieu hospitalier.

— **Scolarité:**
- Diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en sciences de la santé ou en sciences de l'administration ou l'équivalent.

Salaire:
Selon la politique de rémunération du ministère des Affaires sociales (classe 15: entre $19,324 et $27,242) et selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 5 mars 1977, au:

Directeur général
Centre hospitalier des Laurentides
L'Annonciation
Cté de Labelle, Québec J0T 1T0

AGENT DE PERSONNEL

Produits Diamant Ltée, la Division Confiserie du Groupe Alimentaire Vachon, désire embaucher un Agent de Personnel à son siège social situé à Ste-Marie, Comté de Beauce-Nord.

ENUMERATION DES FONCTIONS:
Sous l'autorité du Directeur du Personnel, l'Agent de Personnel sera chargé des fonctions suivantes:

— Recommander et appliquer des politiques et procédures concernant le recrutement, la sélection, la mutation, l'évaluation de la performance, la promotion et la séparation du personnel.
— Coordonner et surveiller les systèmes d'entraînement et de formation des cadres et du personnel en général.
— Participer à la coordination et au contrôle des structures administratives de l'organisation.
— Participer à l'analyse et l'élaboration des informations sur les tâches comprenant la description des postes et la détermination de leurs caractéristiques spécifiques.
— Participer à la formulation des politiques et programmes d'évaluation des postes de travail, d'avancement, de classement, de classification et de rémunération.

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Diplôme universitaire de premier cycle en Relations industrielles ou autre discipline appropriée.
— Expérience pertinente d'environ deux (2) ans.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
— Salaire selon la politique salariale des employés cadres du Groupe Alimentaire Vachon.
— Avantages sociaux d'un cadre "junior".

Nous prions les candidats de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 18 février 1977 à:

René Poirier
Directeur du Personnel
Produits Diamant Ltée
C.P. 3000
Ste-Marie de Beauce

ACHETEUR(EUSE)

(Senior, bilingue, pour grossiste en électricité)

Fonctions:
— Négocier prix et conditions avec manufacturiers;
— Contrôler les inventaires;
— Responsable du personnel de son département.
Conditions de travail et avantages sociaux usuels.
Salaire selon compétence et expérience.
Toute demande sera traitée confidentiellement.

Faire parvenir curriculum vitae ou téléphoner pour entrevue

SAILLANT INC.
1520, rue Semple, Québec
att. M. Jean Cliche
688-9412

Une entreprise de Charlesbourg recherche les services d'un(e)

COMMIS DE BUREAU

Exigences:
— Dactylographie;
— connaissance pratique de la comptabilité;
— esprit d'initiative;
— l'expérience serait un atout supplémentaire.

Fonctions:
— tenue de livres;
— travail général de bureau;
— préparation de la paie.
Salaire selon compétence.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Dépt 8519 - Le Soleil

PORT DE QUÉBEC
PORT OF QUEBEC

CHEF DE CONTENTIEUX

Le Conseil des ports nationaux demande un chef de contentieux au Port de Québec.

FONCTIONS: Responsable de la direction et de la surveillance des services du contentieux pour l'administration du port de Québec.

EXIGENCES: Degré universitaire en droit d'une école réputée en ce domaine, expérience relative antérieure permettant d'accomplir les fonctions décrites ci-haut. Un degré universitaire et/ou des connaissances administratives et financières pratiques seraient avantageux.
Membre du Barreau de la Province de Québec ou éligibilité à l'admission.
La connaissance des deux langues officielles est essentielle.

TRAITEMENT: Selon la compétence et l'expérience. Ce poste intéressera les personnes qui gagnent présentement $24,000 par an.

Les curriculum vitae doivent être adressés au plus tard le 25 février 1977 à:

M. H. Allard
Directeur du Port
Port de Québec
C.P. 2268
Québec, P.Q. G1K 7P7

COMMISSION REGIONALE PASCAL-TACHE
159, rue St-Louis, Montmagny, Qué., G5V 1N5 - Tél. 248-2016

recherche les services d'un:

TECHNICIEN
en organisation scolaire

STATUT: Emploi temporaire.
DUREE: 5 mois.
ENDROIT: Ecole Polyvalente Louis-Jacques-Casault, Montmagny
NATURE DU TRAVAIL:
Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe consiste à développer ou adapter et à appliquer les techniques et procédures relatives à l'organisation et à la réalisation du programme institutionnel de l'école secondaire polyvalente. Il exécute son travail dans trois (3) secteurs principaux d'activités:
— Inscription et admission
— Programmation des horaires
— Evaluation du rendement (examens)
et également dans d'autres secteurs d'activités qu'il peut se voir confier, notamment:
— Absences et retards des élèves
— Absences des enseignants et suppléance.
Il peut se voir confier l'accomplissement de toutes tâches pertinentes entrant dans le cadre de ses fonctions et de sa compétence.

ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES:
Le technicien en organisation scolaire prépare les formules requises pour l'inscription et l'admission des élèves et est responsable de la compilation des statistiques qui en découlent.
Il prépare les formules d'avis de départ des élèves et les communique aux intéressés.
Il met au point les techniques appropriées concernant la programmation des horaires des élèves, des professeurs et des locaux. Il a également la responsabilité d'application de ces techniques et procédures.
Il participe à la programmation des horaires et à l'organisation des examens et autres formes d'évaluation et, en particulier, il applique les procédures relatives à l'inscription des élèves aux examens du ministère.
Il peut se voir confier le développement et l'application des techniques appropriées concernant le contrôle des retards et absences des élèves et la suppléance des enseignants absents.
Il peut se voir confier la surveillance du travail qu'exécute un personnel de secrétariat en fonction des tâches qui touchent pernitemment à la bonne marche des opérations dont il est responsable.
Il peut être appelé à fournir une assistance technique au personnel de direction et au technicien en organisation scolaire d'autres écoles secondaires polyvalentes de la commission.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles avec champ de spécialisation approprié, de préférence en informatique.
Une expérience pertinente sera considérée.

TRAITEMENT:
Selon la convention collective, à partir d'un traitement annuel de $9,555.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au Directeur du Personnel **avant le 16 février 1977.**

MORIN GMC

MECANICIEN(NE) DEMANDE(E)

En transmission automatique pour centre de camions GM. Garage neuf, moderne, confortable. Bonnes conditions et assurance-groupe.

S'adresser à: **M. Paul Sénéchal**
Directeur du service
3001 ouest, boul. Charest, Ste-Foy
659-1515

COMMIS DEPARTEMENT DE SERVICE

Préférable avec expérience dans le domaine de la machinerie lourde.
Bilingue. Coordonnateur au bon fonctionnement de l'atelier de réparation et le service à la clientèle.
Salaire selon expérience. Avantages sociaux.
Contactez J.G. Lafontaine à **872-1466**

ATLAS **g.d. white** equipement inc.
1818, Rte de l'Aéroport, Ancienne-Lorette, P.Q. G2E 3M3

LES MAISONS LATENDRESSE INC.

La plus dynamique entreprise québécoise, dans l'industrie de la construction modulaire, requiert les services d'un(e)

CONTREMAÎTRE EN USINE

FONCTIONS:
Se rapportant au surintendant de production, le (la) contremaître doit coordonner, diriger et contrôler les opérations de fabrication de maisons modulaires en usine.

QUALIFICATIONS:
Expérience minimale de trois (3) ans à un poste de surveillance dans le domaine de la production ou de la construction.
Bonne expérience dans le domaine de la construction domiciliaire.

SALAIRE:
A discuter selon compétence.

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent communiquer avec le:

Gérant du personnel
831-2260
LES MAISONS LATENDRESSE INC.
1201, Chemin Industriel
Bernières, Qué.

MECANICIEN CLASSE A

demandé
Expérience Diesel, 5 ans. Communiquer à:
667-1755

SECRETAIRE D'AGENCE

Expérience minimale de cinq (5) ans en assurance-vie. Dactylo et comptabilité nécessaires.
Faire parvenir curriculum vitae à:

Planigesco Inc.
642 o., boul. St-Cyrille
Québec, Qué.

CANPAC IFS LTEE

CONTREMAITRES EN EQUIPEMENT LOURD

Deux (2) à cinq (5) ans d'expérience en diesel et hydraulique.

Contactez
M. Roger Bergeron à:
525-5922

VENDEUR D'ORGUES

avec expérience demandé

Bénéfices marginaux, salaire selon compétence.

Fournir curriculum vitae à:

DEPT 8537
LE SOLEIL

Recherchons

UNE PERSONNE DE SERVICE

Qualifications:
Posséder une automobile et être habile de ses mains.
De préférence: Personne de 40 ans et plus ayant pris une retraite anticipée.
$140 par semaine et dépenses payées.
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande à:

Dubois Chemicals
att. M. Gordon Druker
1089, Des Aulniers
Chicoutimi, Qué.
G7H 2C6

SUPERVISEUR EN MECANIQUE

LA COMPAGNIE FRASER, LIMITEE

Requis immédiatement pour notre district de Kedgwick, N.-B. - exploitation forestière.

Le candidat que nous recherchons aura les qualifications suivantes:
— mécanicien d'équipement lourd avec certificat de compagnon (Journeyman)
— un minimum de 5 années d'expérience
— bilingue

Faites parvenir votre demande d'emploi en toute confiance à:

M. J. H. Landry
Surveillant de l'emploi et
du développement professionnel
Fraser Companies, Limited
Edmunaston, N.-B.

Sears
• Place Laurier

Chef cuisinier

Fonction:
En charge de la cuisine sous la responsabilité d'un gérant de cafétéria.

Qualifications:
Avoir expérience d'au moins cinq (5) ans comme chef cuisinier ou l'équivalent. Avoir suivi un cours en gestion de cuisine professionnelle. Devra placer et vérifier les commandes, calculer le coût de la nourriture, diriger son personnel de cuisine, être une personne responsable et de décision.

Veuillez vous présenter au bureau du personnel, deuxième étage à Place Laurier.

Nous vous offrons une semaine de 37½ heures, escompte de 15% sur achats, plan bénéfice complet. Salaire selon compétence.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

est à la recherche de candidats(es) pouvant remplir les fonctions suivantes;

ANALYSTE
ORGANISATION ET METHODES ADMINISTRATIVES

NUMERO DU CONCOURS: 6510
FONCTIONS:
— Procéder à la révision des systèmes d'informations, administratifs et comptables;
— assister les services utilisateurs dans la définition de leurs besoins;
— présenter et proposer des solutions pratiques;
— implanter les nouveaux systèmes.

EXIGENCES:
— Diplôme universitaire en administration ou membre d'une Association comptable reconnue; (C.G.A. ou R.I.A.);
— minimum de deux (2) ans d'expérience pertinente;
— familiarité avec les systèmes mécanisés;
— facilité d'expression orale et écrite.

SALAIRE: De $12,042 à $21,642.

ACHETEUR

NUMERO DU CONCOURS: 7075
FONCTIONS:
— Préparer les appels d'offres publics, négocier et effectuer des achats de marchandises ou de services requis par les usagers selon les modalités prévues à la politique d'achat;
— effectuer des recherches et entreprendre des démarches nécessaires au groupement et à la consolidation des achats;
— conseiller et renseigner sur le choix de matériel, fournitures, services à réquisitionner.

EXIGENCES:
— D.G.C.en administration ou
— diplôme de premier cycle ou l'équivalent;
— Trois (3) ans d'expérience dans un service d'achat;
— Facilité d'expression orale et écrite en français et en anglais.

SALAIRE: De $8,869 à $14,409.

DESSINATEUR (Décorateur)

NUMERO DU CONCOURS: 7076
FONCTIONS:
— Compléter les plans pour des travaux d'aménagement en y intégrant les éléments de décoration, c'est-à-dire couleurs, textures, matériaux et éclairage;
— participer avec une équipe à la conception de mobiliers, enseignes et autres besoins connexes.

EXIGENCES:
— Diplôme d'une école de décoration ou de graphisme reconnue;
— Deux (2) à trois (3) ans d'expérience dans un travail similaire.

SALAIRE: De $8,869 à $14,409.

Le lieu de travail pour ces fonctions est à Montréal. Les conditions de travail sont excellentes et les avantages sociaux des plus avantageux. Le salaire sera déterminé selon l'expérience et la compétence de la personne.
Il nous fera plaisir de recevoir votre curriculum vitae avant le 25 février accompagné d'une photocopie de vos certificats d'études que nous traiterons confidentiellement.

Faire parvenir le tout à:

SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC
Service d'embauchage
C.P. 1058
Place d'Armes
Montréal, Qué. H2Y 3J8

carrières et professions

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50.
Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

pour faire paraître vos annonces dans cette page, composez **647-3266**

REPRESENTANT(E)
dans le meuble

Un manufacturier de chaises situé dans la Beauce recherche un(e) représentant(e) déjà dans la vente du meuble pour effectuer la vente de ses produits (gros et détail) dans la province de Québec et à l'extérieur. Très bonne commission.

Dépt 8521 - Le Soleil

SERVICE CONFIDENTIEL

Lorsque vous répondez à une offre d'emploi publiée dans les Annonces Classées ou Carrières et Professions ayant pour unique référence un numéro de Boîte Postale (Département), il se peut que vous ne désiriez pas adresser votre demande d'emploi à certaines entreprises ou individus en particulier.

Nous vous suggérons alors de procéder comme suit:

1) Glissez votre demande dans une enveloppe cachetée portant le numéro de département de l'annonce.

2) Joignez-y une liste des compagnies ou individus à qui vous ne désirez pas faire parvenir votre demande d'emploi.

3) Insérez l'enveloppe et la feuille dans une seconde enveloppe adressée au

SERVICE CONFIDENTIEL
LE SOLEIL
390 est, rue St-Vallier, Québec 2, Québec

Si l'annonce est publiée par l'un des noms mentionnés sur votre liste, nous détruirons votre demande d'emploi.

CONTROLEUR

Une compagnie de distribution et fabrication de produits de beauté offre, à un(e) candidat(e) dynamique et compétent(e), l'occasion d'oeuvrer au sein d'une firme jeune en pleine expansion.

A titre de contrôleur, le futur titulaire de ce poste assumera la supervision des opérations comptables de la compagnie. Il aura à planifier, organiser, diriger et contrôler les différents aspects opérationnels de ce service.

La personne choisie devra faire preuve de leadership. Elle sera bilingue, détiendra un diplôme C.A. ou C.G.A. et aura une expérience minimale de travail de deux (2) ans.

Si vous cherchez un poste qui offre un défi d'envergure et vous permettra d'utiliser vos connaissances et votre initiative, faites parvenir votre curriculum vitae et exigences salariales à:

C.P. 9161
Ste-Foy, Qué.

REPRESENTANT(E)
DES VENTES
bilingue

Produits pour la signalisation

3M Canada Ltée, Division de produits de signalisation, offre un poste de représentant des ventes pour promouvoir, dans la ville de Québec, la gamme complète de ses produits employés pour la signalisation par les cités, les villes et les agences gouvernementales.
Le (la) candidat(e) sera de préférence diplômé(e) d'école secondaire et fera preuve d'expérience dans la vente, dans ce domaine ou dans un domaine connexe.
3M Canada Ltée offre un salaire de base, un régime d'assurance-collective, des avantages sociaux et des possibilités d'avancement. L'automobile est fournie et les frais d'affaires sont remboursés.

Les personnes qualifiées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention personnelle de :

M. J. Thériault
3M Canada Ltée
3285, boul. Cavendish
Montréal, Qué. H4B 2M4

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU BAS ST-LAURENT
OFFRE D'EMPLOI
CONSEILLER PEDAGOGIQUE (P.N.E.) OU CONSEILLER D'ORIENTATION (C.O.)
(SERVICES DE L'EDUCATION DES ADULTES)

NATURE DU TRAVAIL
Le professionnel travaillera dans le secteur de l'aide personnelle et de l'animation communautaire (S.E.A.P.A.C.)
ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES
En collaboration avec les membres du service et des institutions concernées:
Evalue les dossiers des adultes et établit leur profil selon leur objectif professionnel; aide aux étudiants adultes en difficulté et les réfère aux personnes habilitées à répondre aux besoins spécifiques, s'il y a lieu; selon les démandes et les besoins, participe à la sélection des étudiants-adultes; selon les besoins et champs d'action possibles du service, participe ou provoque des activités d'animation communautaire. En résumé, collabore et participe aux activités de soutien à la formation.
QUALIFICATIONS REQUISES
Diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans une discipline appropriée ou l'équivalent. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le secteur d'activités peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
SUPERIEUR IMMEDIAT:
Le Directeur du service.
SALAIRE
Selon la convention collective des professionnels non enseignants (A.P.N.E.Q.) ou des conseillers d'orientation (A.P.O.Q.)
LIEU DE TRAVAIL
Centre administratif de la C.S.R. et les centres de formation
HORAIRE DE TRAVAIL
Le jour et/ou le jour et le soir.

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE AU PLUS TARD LE 25 FEVRIER 1977 A:

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU BAS ST-LAURENT
320 est, St-Germain,
Rimouski.
Att.: Service du Personnel
Concours: PE-P-77-03

DACTYLO
demandé(e)

EXIGENCES:
— Très rapide à la dactylo;
— bon français.
Pour informations supplémentaires, s'adresser à:
Johanne Carette
653-1850

RECEPTIONNISTE BILINGUE

Pour étude légale à 2, Place Québec.

Expérience préférable.

Pour informations, communiquer avec:
Mlle Morel
647-1713

COMMIS DEMANDE(E)

Une compagnie d'importance nationale désire un commis préposé au service des commandes pour sa succursale de Québec. Des connaissances du matériel et des accessoires à dessin seraient un atout, bien qu'une période de formation soit offerte au postulant pour le familiariser davantage à ce domaine.

Veuillez adresser vos demandes avec tous les détails de votre expérience précédente à:

Dépt 8529 - Le Soleil

COMMIS SENIOR
Pour une compagnie internationale de la Rive-Sud

FONCTIONS:
Département des achats et distribution.
QUALIFICATIONS:
- Bilingue;
- bonne connaissance en gestion des approvisionnements et du transport;
- âgé(e) entre 25 et 30 ans.

TRAITEMENT:
- Salaire selon la compétence;
- excellents bénéfices marginaux;
- bonne chance d'avancement.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:
Dépt 8533 - Le Soleil

TECHNICIENS(NES)
électricité, électronique

Nous sommes à la recherche d'électriciens d'expérience en électricité et électronique pour département d'entretien au service de la production.
— Travail à l'année;
— semaine de travail de 36 heures ¼;
— avantages et bénéfices marginaux usuels;
— bonne rémunération.

Qualifications;
— Doit posséder une licence "C" d'électricien;
— doit être diplômé d'un institut de technologie ou de cegep (C.T.D. ou D.E.C.);
— spécialisé en électronique;
— cinq (5) années d'expérience pertinente.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:
Vital Bériau
Directeur du personnel
Imperial Tobacco
Division d'Imasco Ltée
C.P. 1847
Québec, Qué.

LA CITE DE LAUZON
OFFRE D'EMPLOI
TECHNICIEN-DESSINATEUR

SERVICE: Technique
SUPERIEUR IMMEDIAT: Ingénieur

FONCTION:
Sous surveillance de l'ingénieur, faire les travaux d'arpentage, tels que relevés, topographie, etc... nécessaires à l'ingénieur ainsi qu'à la préparation des plans des nouveaux services municipaux et à la mise à jour des services existants. Il devra préparer tous les plans nécessaires à la construction, réparation et réaménagement des services municipaux ainsi que tous les plans nécessaires au service des travaux publics. Il aura la surveillance des travaux municipaux exécutés par les entrepreneurs ou par les employés municipaux. Il devra donner tous les alignements et niveaux nécessaires à ces travaux. Il devra préparer certains rapports et mémoires requis dans l'exercice de ses fonctions et accomplir, au besoin, toute autre tâche connexe demandée par son supérieur.
QUALIFICATIONS:
Etre diplômé d'une école reconnue et avoir au moins deux ans d'expérience dans le domaine municipal.
TRAITEMENT:
Selon les qualifications et l'expérience du candidat.
AVANTAGES MARGINAUX:
Emploi permanent, fonds de pension, congés annuels, congés de maladie, assurance-groupe, etc.
APPLICATION:
Les intéressés devront faire parvenir leur application accompagnée de leur curriculum vitae à Mme Suzanne Carrier, greffier, Hôtel de Ville, 35, Bargoné, Lauzon, avant le 28 février 1977.

Mme Suzanne Carrier,
Greffier de la Cité.

CANPAC IFS LTEE
HYDRAULITIEN(NE)

d'équipement lourd. De deux (2) à cinq (5) ans d'expérience.
Contactez
M. Roger Bergeron
525-5922

CONTREMAITRE
ENTRETIEN MENAGER

— Edifice à bureaux;
— salaire à discuter;
— expérience exigée.
Faire parvenir votre demande à:
Dépt 8531 — Le Soleil

PHARMACIEN

Avec expérience, offre ses services dans Québec et banlieue.

Ecrire à
Dépt 8526
Le Soleil

Important manufacturier de monuments
est à la recherche d'un
REPRESENTANT
pour Québec et environs. Expérience de préférence.
Faire parvenir votre curriculum vitae à

C.P. 460, Québec 8

CENTRE DENTAIRE
requiert les services d'un(e):
SECRETAIRE-COMPTABLE
et
RECEPTIONNISTE
Avec expérience.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:
Dépt 8523 - Le Soleil

COMPAGNIE INTERNATIONALE

— Position d'avenir avec avancement accéléré à cause d'expansion;
— pour travailler à Québec;
— salaire à discuter au moment de l'entrevue;
— 19 ans et plus.

651-2722

INSPECTEUR MUNICIPAL

Fonction:
Remplir le rôle d'inspecteur municipal tel que spécifié dans le code municipal.
Qualifications:
Une expérience dans le bâtiment, la pose et la réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts.
Rémunération:
Selon les qualifications et l'expérience.
Lieu de travail: Rive-Sud à moins de 20 milles de Québec.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:
Dépt 8516 - Le Soleil, Québec

AVIS IMPORTANT

A TOUS CEUX QUI, DE PRÈS OU DE LOIN, ONT UN CONTACT DIRECT AVEC LE PUBLIC,
tels que:
ASSURANCE - ASPIRATEUR - BATTERIE DE CUISINE - COLLECTEUR - ENCYCLOPEDIE - ETC...

ATTENTION PARTICULIERE
GERANT - ASSISTANT-GERANT - MOTIVATEUR DE GROUPE - CHEF DE FILE - ENTRAINEUR DANS LA VENTE DIRECTE AINSI QUE TOUTE PERSONNE COMPETENTE.

Nous avons pour vous l'occasion rêvée de vous établir à votre propre compte et d'assurer votre avenir autant social et financier pourvu que vous soyez travaillant, sérieux, ambitieux, agressif et tenace et que le défi ne vous fasse pas peur.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dépt 8532 - Le Soleil

LA CITE DE LAUZON
OFFRE D'EMPLOI
INGENIEUR
SERVICE : Technique

FONCTION :
Faire tous les travaux de génie nécessaires à la préparation des plans de construction, de réparation ou autres pour tous les travaux municipaux, soit en aqueduc, égouts, voirie, aménagements municipaux divers, etc... Il fera la rédaction des devis nécessaires à l'exécution des travaux ainsi que la préparation de tous les documents servant aux demandes de soumission. Il devra préparer certains rapports et mémoires requis dans l'exercice de ses fonctions et accomplir, au besoin, toute autre tâche connexe demandée.
QUALIFICATION :
Etre détenteur d'un diplôme universitaire en génie civil et être membre en règle de l'Ordre des Ingénieurs du Québec. Avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience progressive dans le domaine du génie municipal.
TRAITEMENT: Selon les qualifications et l'expérience du candidat.
AVANTAGES MARGINAUX:
Tous les avantages marginaux usuels, tels que fonds de pension, congés annuels, congés de maladie, etc.
APPLICATION:
Les intéressés devront faire parvenir leur application accompagnée de leur curriculum vitae à Mme Suzanne Carrier, greffier, Hôtel de Ville, 35 Bargoné, Lauzon, avant le 28 février 1977.

Mme Suzanne Carrier, Greffier de la Cité.

IMMEUBLE
DIRECTEUR DES VENTES

Nous sommes actuellement à la recherche d'un candidat pouvant occuper le poste de Directeur des Ventes pour notre succursale couvrant la ville de Québec et sa banlieue.

Le candidat devra posséder un minimum de 2 ans d'expérience préférablement sur les territoires mentionnés ci-haut.

Le candidat pourra offrir à ses agents notre

1. BONI DE 40% pour tous ses revenus de commissions excédant $7,500.
2. SYSTEME D'ECHANGE-VENTE GARANTIE
3. Concept de publicité spécial "JOURNAUX - RADIO-TELEVISION"
4. SERVICE D'INSCRIPTIONS P.E.P. donnant droit à notre système de kiosques dans les grands centres commerciaux
5. SERVICE DE RELOCALISATION avec les principales compagnies canadiennes au sujet du transfert de leurs employés
6. SYSTEMES DE REFERENCES avec nos 130 bureaux au Canada
7. SERVICE D'HYPOTHEQUE (1re et 2e hypothèques)
8. SYSTEME D'ENTRAINEMENT au niveau Résidentiel et I.C.I.

Pour de plus amples informations ou pour une entrevue confidentielle, veuillez communiquer avec messieurs Paul Legault ou Jean-Guy Labrèche 735-5494 (Montréal).

P.S. Nous sommes aussi à la recherche d'agents d'immeuble étant intéressés à faire une carrière très rémunératrice au sein d'une des plus progressives compagnies, un Trust établi depuis 1855.

00374

le Permanent
FIDUCIE CANADA PERMANENT TRUST

ASSUREUR-VIE
DEVENEZ COURTIER-VIE

Rémunération exceptionnelle.
Représentation de plusieurs compagnies.
Liberté d'action.
Prérequis:
Au moins trois (3) ans d'expérience et ayant connu le succès dans la prospection et la vente de l'assurance-vie
Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Dépt 8530 - Le Soleil

REPRESENTANT(E)
DES VENTES

Une compagnie à succursales multiples, reconnue à l'échelle nationale, demande un représentant pour vendre des chemises et chandails. Doit être en relation étroite avec les principaux magasins.
Territoire: Province de Québec

Faire parvenir votre demande au :

Dépt 8535 - Le Soleil

M. Pollack Ltée
recherche vendeurs pour département de chaussures pour dames

Expérience requise. Salaire suivant système de commission. Avantages sociaux intéressants.

Adressez-vous en personne à:
M. Pollack Ltée
Service du Personnel, 3e étage
750 est, boul. Charest
Québec 2.

Une association d'employeurs recherche un
REPRESENTANT(E)
pour Québec

FONCTION: Visiter les employeurs d'un territoire donné.

EXIGENCES:
12 ans de scolarité
Agé de 30 à 45 ans.
Travail en équipe.
Capable de parler devant des groupes
Connaissance suffisante de la langue seconde.
Posséder une automobile.

TRAITEMENT:
Gamme complète d'avantages sociaux
Allocation de voyage et de voiture adéquate
Salaire à discuter.

Faire parvenir votre demande à:

DEPT 8534 - LE SOLEIL

LE GROUPE LA LAURENTIENNE

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Le Groupe La Laurentienne est à la recherche d'un(e) secrétaire pour le service du personnel.

Responsabilités: effectuer tout le travail de secrétariat pour le service ainsi que divers travaux à caractère général ou spécialisé.

Exigences:
– secondaire V
– cinq (5) ans d'expérience
– maîtrise de la langue française

Salaire: selon l'expérience et la compétence

Endroit: Québec

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au
Directeur du personnel
Le Groupe La Laurentienne
Case postale 1216
Québec G1K 7E3

Confidentialité assurée

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

SERVICES AUX ETUDIANTS
DIRECTEUR DES SERVICES AUX ETUDIANTS

POSTE:
Sous l'autorité du vice-recteur aux relations avec les personnels et les étudiants, le titulaire du poste assume la responsabilité des relations avec les associations d'étudiants et la responsabilité des services aux étudiants. Dans le cadre de ces responsabilités, il assure les relations avec les facultés et les services. Il doit notamment:
1. Concernant les relations avec les étudiants:
   1.1. Entretient des relations régulières avec les associations d'étudiants;
   1.2 Favorise les relations entre les associations d'étudiants et les facultés ou services de l'Université;
   1.3 Analyse et prépare des recommandations concernant les demandes formulées par les associations d'étudiants;
   1.4 Agit comme personne ressource dans la planification des objectifs et programmes des associations d'étudiants.
2. Concernant la direction des services aux étudiants:
   2.1 Elabore les politiques d'orientation des services aux étudiants;
   2.2 Planifie, dirige, coordonne et évalue les activités des services aux étudiants;
   2.3 Analyse et prépare des recommandations concernant le développement des services;
   2.4 Prépare et administre le budget des services aux étudiants;
   2.5 Prépare les rapports qui lui sont demandés;
   2.6 Assume la gestion du personnel des services aux étudiants.
3. Aux fins des paragraphes 1 et 2 ci-dessus:
   3.1 Assure les relations avec les facultés et services;
   3.2 Collabore à la détermination des besoins concernant les étudiants au niveau des facultés et services;
   3.3 Conseille les doyens, directeurs généraux et directeurs de service et fournit les renseignements nécessaires;
   3.4 Analyse et prépare des recommandations concernant les demandes formulées par les facultés et services.
4. A la demande du vice-recteur, accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction.
5. A la demande du vice-recteur, assure la liaison avec les organismes extérieurs.

QUALIFICATIONS:
Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle de préférence dans les sciences humaines et au moins cinq (5) ans d'expérience pertinente.
TRAITEMENT :
Le traitement du titulaire sera établi en fonction de sa formation et de son expérience. Le titulaire jouira des bénéfices sociaux accordés par l'Université à son personnel: caisse de retraite, assurances, vacances, etc.
Toute offre de services doit être accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et doit être adressée avant samedi le 26 février 1977 au:

SERVICE DU PERSONNEL
UNIVERSITE DE SHERBROOKE
BOUL. UNIVERSITE
SHERBROOKE, QUE. J1K 2R1

Hold-up de $17,000 à Sainte-Foy

Le Soleil, Gilles Lafond

C'est dans cette auto de modèle 1977, dont la plaque d'enregistrement arrière a été masquée, que les voleurs ont pris la fuite. Le véhicule a été trouvé peu après dans un terrain de stationnement de Sainte-Foy.

par Lucien LATULIPPE

Trois individus audacieux ont raflé une somme de $17,000, hier, au nez d'une cinquantaine de personnes, employés et clients, qui se trouvaient dans la Banque Canadienne Nationale de Place Laurier, à Sainte-Foy. Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été molesté.

Le hold-up s'est déroulé vers 11h45. Les trois voleurs étaient armés de revolvers et ils portaient des moustaches, probablement fausses.

La police de Sainte-Foy a été informée que deux voleurs avaient sauté le comptoir et qu'ils avaient pillé cinq tiroirs-caisses, pendant que leur complice faisait le guet près de la porte. L'argent fut placé dans un sac à poignée de genre sport.

Les bandits ont quitté le centre commercial par l'arrière, en empruntant le corridor longeant le magasin Dominion. Ils se sont éloignés dans une auto qui a été trouvée, cinq minutes plus tard, dans un terrain de stationnement surélevé du voisinage.

L'enquête confiée au détective Ghislain Fortin a révélé que le véhicule, Buick de modèle 1977, était enregistré à Montréal et qu'il n'avait pas encore été rapporté volé.

Les trois voleurs seraient âgés entre 20 et 30 ans. Une partie de leur accoutrement a été trouvée dans l'auto abandonnée. Les policiers ont également trouvé, près du même véhicule, une dizaine de balles de calibre 38 que les voleurs ont échappées dans leur précipitation à fuir à bord d'une autre auto, croit-on.

L'Opération 100 a été maintenue en vigueur environ une heure. Hier soir, la police de Sainte-Foy ne rapportait aucune arrestation au sujet de ce hold-up.

Réouverture de l'enquête de Mme Sivret-Mailhot

Le juge Carle a acquiescé à la requête de Me André Gaulin en autorisant la réouverture de l'enquête de Mme Dolorosa Sivret-Mailhot, accusée du meurtre de M. Roland Boudreau, le 22 janvier 1976.

Aux textes des témoignages déjà versés par le ministère public au cours de l'enquête préliminaire, Me Gaulin a déposé le témoignage rendu par l'accusée, lors de l'enquête du Coroner, afin, a-t-il dit, de combler les failles de la preuve et offrir un dossier plus complet.

Par ailleurs, en première division des sessions de la paix, le ministère public devait faire la preuve contre M. Jean-Jacques Pabiou, de Montréal, accusé du meurtre de son ancienne concubine, Mme Christine Ginas, le 26 novembre 1975.

Cependant, en raison de la maladie du juge Paul-Emile Fortin, la cause a été remise au mois d'avril. Le juge Fortin a été hospitalisé d'urgence, il y a trois semaines et son absence se fait considérablement ressentir puisque tous les dossiers dont il a été saisi doivent être retardés jusqu'à son retour.

Fuite d'essence

ST. STEPHEN, N.-B. (PC) — Le bris d'un tuyau reliant un quai à un réservoir de la société Irving Oil a provoqué la fuite de quelque 22,000 gallons d'essence dans la rivière Sainte-Croix.

M. David Williams, inspecteur en chef du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, a souligné que l'essence s'évapore rapidement.

LES POELES BLANCOK
832-0846
1028, rue Industrielle, Charny.
Vente de "boxstoves", $118
taxe incluse.
Vous y trouverez également: poêles à deux ponts, foyers, portes pleines pour foyers, intérieurs et portes pare-étincelles.
Fabrication: acier à foyer d'une épaisseur de ¼ de pouce.

TAPIS - PRELART
VRAIES AUBAINES
ATTENTION! Tous ces recouvrements sont de première qualité.

TAPIS OZITE Economique. Choix de couleurs.	$2.09 v.c.	TAPIS CANDY CATALOGNE	$3.95 v.c.
TAPIS OZITE Endos caoutchouté.	$2.70 v.c.	PRELART DE MARQUE CUSHIONFLOOR	$3.20 v.c.
PRELART SANS CIRAGE	$2.49 v.c.	CERAMIQUE MURALE 6' x 6'	.49 p.c.
PRELART KARAMIK 0.035 d'usure Rég. $6.95	$3.95 v.c.	CERAMIQUE A PLANCHER 1' x 1'	.65 p.c.
TUILE A PLANCHER PRECOLLEE 12" x 12"	.25 ch.	MARQUETERIE 12' x 12' précollée et préfinie	$1.50 p.c.
TAPIS DE CUISINE 100% nylon	$4.95 v.c.	TAPIS 100% NYLON Commercial. Choix de couleurs.	$3.95 v.c.

Beaucoup d'autres spéciaux en magasin.
CHARGEX
MODERN PLYWOOD LTD.
1255, avenue Courcelette, Val-Bélair
Ouvert jeudi, vendredi soir et samedi - 842-1911
master charge

Pollack
• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

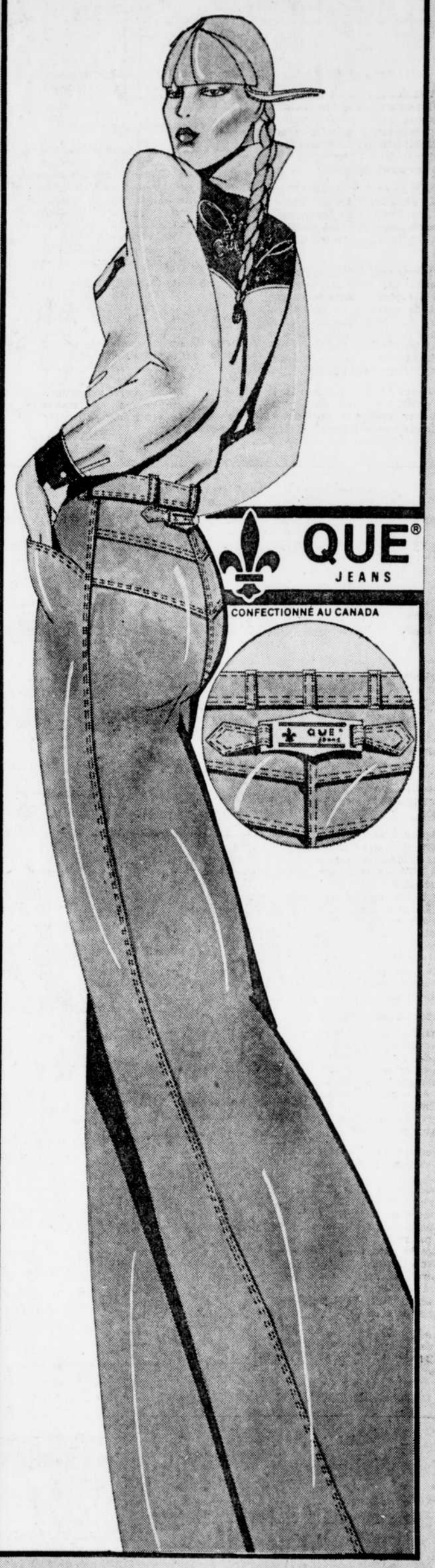

Porter un jean...
une manière de dire qu'on
se sent bien dans sa peau!

Et avec le tout nouveau style de Québec Jeans, c'est chose évidente!

Ses caractéristiques: fait de 100% coton lavable, avec surpiqûres de couleur et taille passe-ceinture. 3 poches devant. Tailles 26-28-30-32-34.

Toutes les jeunes femmes auront le goût de le porter! 26.00

BOUTIQUE JEUNELLE (Rayon 530)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur

Anno 1679
WYNAND FOCKINK
PAR WYNAND FOCKINK MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA

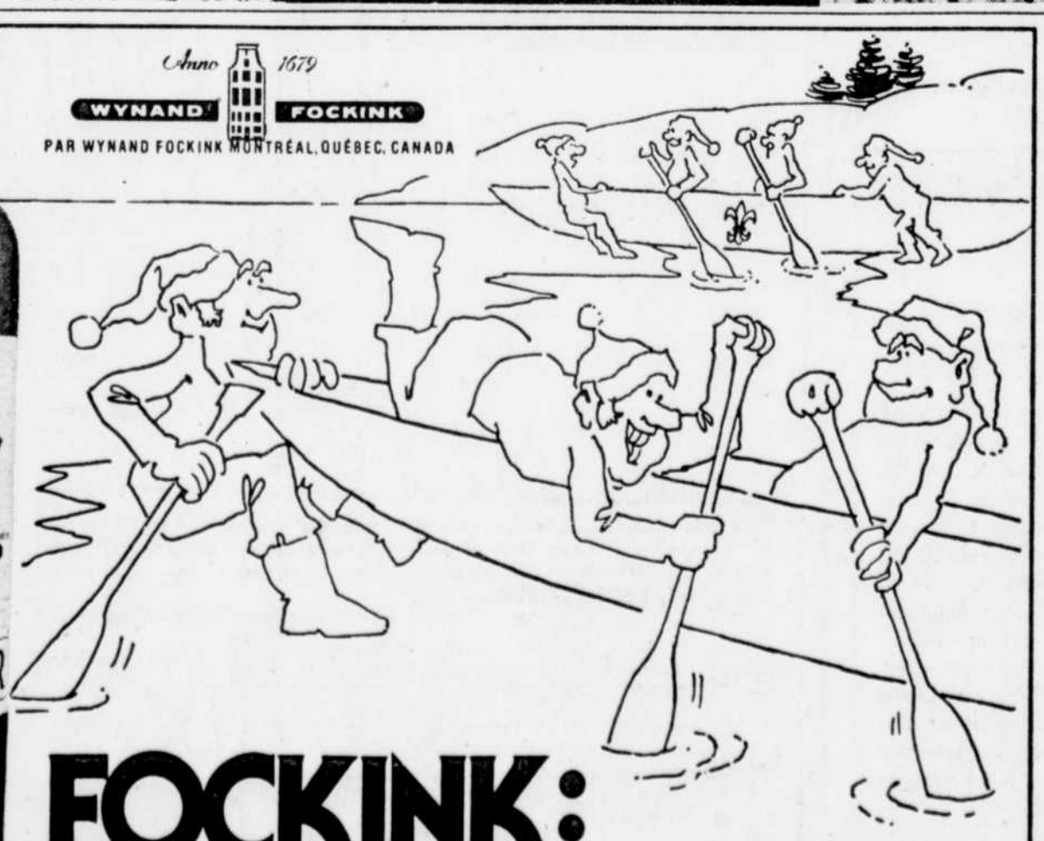

FOCKINK:
A tous les coups, l'on gagne.

l'économie

Trois entreprises de meubles et 700 emplois menacés

par Michel MORIN

Trois entreprises du Québec de meubles de maison, qui fournissent de l'emploi à plus de 700 personnes et dont le volume d'affaires excède les $25 millions annuellement pourraient bien fermer leurs portes au cours des prochains mois.

Ces trois entreprises sont **Victoriaville Furniture Limited, Kilgour J.W. Bro Limited** de Beauharnois et **Meubles Saguenay Ltée** de Rivière-du-Moulin au Saguenay Lac-St-Jean.

Victoriaville Furniture (volume d'affaires: $15 à $20 millions) est l'une des plus importantes entreprises de meubles de maison au Québec avec Vilas Industries Limited une filiale des **Industries Molson** et les **Meubles Radisson (Québec) Limitée** une filiale de **Warnock Hersey International Limited**.

Kilgour J.W. Bro Limited est la plus vieille entreprise de meubles encore en opération au Québec. Quant aux meubles Saguenay Ltée elle constitue la plus importante entreprise de meubles au Saguenay Lac-St-Jean.

Victoriaville Furniture

Victoriaville Furniture est actuellement fermé. Son directeur général M. Claude Arcand impute la situation à la période "extrêmement difficile que traverse l'industrie du meuble en général". Toujours selon M. Arcand, "les inventaires de l'entreprise sont élevés et nous devons faire en sorte qu'ils diminuent considérablement".

Dans les faits cependant, cette entreprise familiale des Bois-Francs aurait connu une expansion trop rapide ces dernières années. C'est en tout cas l'opinion qu'entretiennent bon nombre de personnes dans l'industrie du meuble et qui ont demandé pour des raisons évidentes à ne pas être citées. Ainsi Victoriaville Furniture aurait construit une usine de polyeurethane et un vaste entrepôt dont elle aurait pu se passer.

L'administration courante connaîtrait actuellement de graves problèmes, notamment au niveau de son marketing. Le gérant des ventes M. Jacques Frégault, à l'emploi de la compagnie depuis une dizaine d'années a quitté l'entreprise depuis un an. Depuis la compagnie n'aurait pas trouvé un remplaçant de taille.

Par ailleurs on chuchote maintenant dans les milieux de l'industrie que la **Banque Canadienne Nationale** et **Roynat** pourraient intervenir.

Dans les faits cependant **Victoriaville Specialities** et **Victoriaville Upholstering** se trouveraient en meilleure position que la compagnie mère Victoriaville Furniture.

Kilgour

Pour ce qui est de Kilgour J.W. & Pro qui possède deux usines, une à Beauharnois et l'autre à Coaticook, le chat est sorti du sac samedi dernier alors que la firme de conseillers en administration **P.S. Ross Partners** a fait paraître une annonce dans les journaux.

P.S. Ross recherche aujourd'hui un directeur général pour Kilgour. "Le président et actionnaire principal a accepté de s'écarter en faveur d'un directeur de l'entreprise qui assumerait la responsabilité complète pour les opérations de la compagnie".

Toujours selon cette annonce, la compagnie qui fait annuellement de $5 à $10 millions de chiffre d'affaires éprouverait actuellement des difficultés sérieuses au niveau de son fonds de roulement. Selon la description parue, le nouveau directeur devra porter une attention particulière à la coordination de la production et aux fonctions financières et de marketing de manière à assurer une efficacité optimale à l'entreprise. "Les risques sont peut-être élevés, mais les gains potentiels le sont également", conclut la firme.

Toujours selon nos informations, dans ce cas-ci comme dans celui de Victoriaville Furniture, un meilleur équilibre au niveau administratif pourrait sans doute redonner plus d'aplomb à ces deux entreprises.

D'autre part, ces entreprises sont victimes des importations américaines où l'on paie des salaires moins élevés que dans l'industrie canadienne.

L'industrie américaine du meuble de maison tourne actuellement à 75 pour cent de sa capacité et la reprise qui semble vouloir se matérialiser de plus en plus outre frontière favorisera sans aucun doute un relâchement au niveau des exportations des manufacturiers américains, ce qui en dernière analyse devrait bénéficier à Victoriaville Furniture et à Kilgour.

Meubles Saguenay

Meubles Saguenay Ltée a annoncé officiellement par une lettre recommandée au ministre du travail et de la main-d'oeuvre qu'elle fermait définitivement ses portes au début d'avril en raison de difficultés financières.

La compagnie qui est actuellement en négociation avec ses employés ne verrait "aucune issue possible pour continuer à opérer l'usine avec rentabilité" selon la lettre qu'a fait parvenir au syndicat le propriétaire M. Maurice Tremblay.

En ce qui concerne le syndicat il demandait l'abolition immédiate du plan boni collectif pour la prochaine convention collective.

En partie à cause de la concurrence salariale des industries de l'**Alcan**, Meubles Saguenay Ltée offre actuellement les meilleurs salaires dans l'industrie du meuble de maison au Québec, soit **$5.09** de l'heure comparativement à **$4.09** pour **Meubles Roxton Ltée**, **$3.79** pour Vilas et **$3.99** pour Victoriaville Furniture.

La masse salariale de l'Hydro-Québec dépasse de $55 millions les normes anti-inflationnistes

Le président de la Régie des mesures anti-inflationnistes du Québec, M. Robert de Coster, a vivement dénoncé hier les dépassements accordés aux employés de l'Hydro-Québec et rappelé que la société d'Etat devrait s'en tenir aux normes gouvernementales prévues dans le programme de lutte contre l'inflation.

La régie a estimé que ces dépassements varient entre 7.03 p.c. et 10.08 p.c. dans le cas des 3,000 employés non syndiqués et à 7 p.c. dans le cas des 10,700 employés syndiqués. Les sommes que l'Hydro versera en vertu de ces dépassements sont de $43 millions dans le cas des employés syndiqués et de $12 millions pour les employés non syndiqués, pour un total de $55 millions.

Employés non syndiqués

Les hausses de rémunération accordées pour 1976 au groupe de la haute direction ont été en moyenne de 12.45 p.c., en regard des 5.42 p.c. permis en vertu des normes anti-inflationnistes, soit l'équivalent du maximum de $2,400 permis.

Le groupe des cadres supérieurs s'est vu accorder un taux de hausses de 15.77% comparativement aux 7.82% qui étaient permis par les directives. Chez les cadres et assimilés la hausse a atteint 17.95% par rapport aux 10.8% autorisés et dans le groupe des secrétaires et sténo-secrétaires, la hausse s'est établie à 19.58% comparativement aux 9.5% des normes gouvernementales.

Cependant les augmentations de salaire accordées pour l'année 1977 ne dépassent pas les normes.

Robert de Coster — Le Soleil, André Belle-Isle

Employés syndiqués

Les hausses de salaire consenties aux 10,700 employés syndiqués contreviennent aux normes pour la première et la troisième année d'application, soit 1976 et 1978. Le groupe concerné comprend les employés de bureau, de métiers et les techniciens.

La hausse de salaire en 1976 atteint 17.6% en regard des 10.6% autorisés. En 1978, le taux de l'augmentation est de 13.3% comparativement aux 6% autorisés. Soit un taux de dépassement de 12.83% pour la durée de la convention collective.

Globalement, la masse de rémunération en deuxième année pour les employés non syndiqués dépassera d'environ $5 millions la masse qu'auraient autrement permis les taux maxima. Pour les employés syndiqués, ce dépassement s'établira à environ $23 millions la troisième année.

L'accumulation nette des excédents annuels, dans le cas des employés syndiqués concernés, s'établit à environ $43 millions pour les trois ans et, dans le cas des employés non syndiqués, à environ $12 millions pour deux ans.

En outre, la Régie des mesures anti-inflationnistes du Québec réprouve vigoureusement une lettre d'entente qui prévoit, dans l'éventualité d'une abrogation prématurée des lois fédérales et provinciales concernant les mesures anti-inflationnistes, la réouverture des négociations des clauses salariales applicables.

AVIS DE CONVOCATION

Avis est, par les présentes, donné que l'Assemblée générale annuelle des membres de la **Caisse populaire du Sacré-Coeur de Jésus** se tiendra mardi **le 22 février 1977 à 20h.** au sous-sol de la caisse pour l'étude et l'adoption de son rapport annuel au 30 novembre 1976.

Albert Dubeau, secrétaire

Avis

assemblée générale annuelle des actionnaires

AVIS vous est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de TRUST GÉNÉRAL DU CANADA sera tenue jeudi le 24 février 1977, à quinze heures, au Salon Viger de l'hôtel Château Champlain, Place du Canada à Montréal, aux fins suivantes:

- recevoir le rapport des administrateurs, les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1976;
- élire les administrateurs pour l'année 1977;
- nommer les vérificateurs pour l'année 1977;
- délibérer sur toute question du ressort de l'assemblée.

Montréal, 1er février 1977

Le secrétaire,
Pierre Audet, avocat

TRUST GÉNÉRAL

d

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SPÉCIALE

AVIS est par la présente donné que L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE SPECIALE des membres de L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS sera tenue le mercredi, 9 mars 1977, à 14h, au Centre Municipal des Congrès, à Québec, pour recevoir et considérer le rapport annuel de la compagnie et le rapport des vérificateurs; pour procéder à l'élection des administrateurs et au choix des vérificateurs; pour ratifier le règlement numéro 11 modifiant l'article I du règlement numéro I de la compagnie, concernant la date de l'assemblée générale annuelle; pour ratifier les décisions prises et les actes posés par les administrateurs et dirigeants de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle; pour discuter toute autre question qui pourra être soumise à l'assemblée.

Daté à Lévis, le 4 février 1977

Le secrétaire de la compagnie, Michel St-Cyr

TOUT SUR LES REGIMES ENREGISTRES D'EPARGNE-RETRAITE ET D'EPARGNE-LOGEMENT

Les régimes enregistrés d'épargne-retraite et d'épargne-logement ont fait l'objet d'une série d'articles des journalistes Jean-Paul Gagné et Marcel Boutin dans Le Soleil au cours des derniers mois.

La série complète de ces articles est maintenant offerte à l'intérieur d'une brochure de 40 pages d'un format facile à consulter (8½'' X 5½'') au coût de $2.00 l'unité. (Un rabais de 25% est consenti pour les commandes de 25 exemplaires ou plus, soit au coût de $1.50 l'unité).

Commandez votre exemplaire dès maintenant en utilisant le coupon ci-joint.

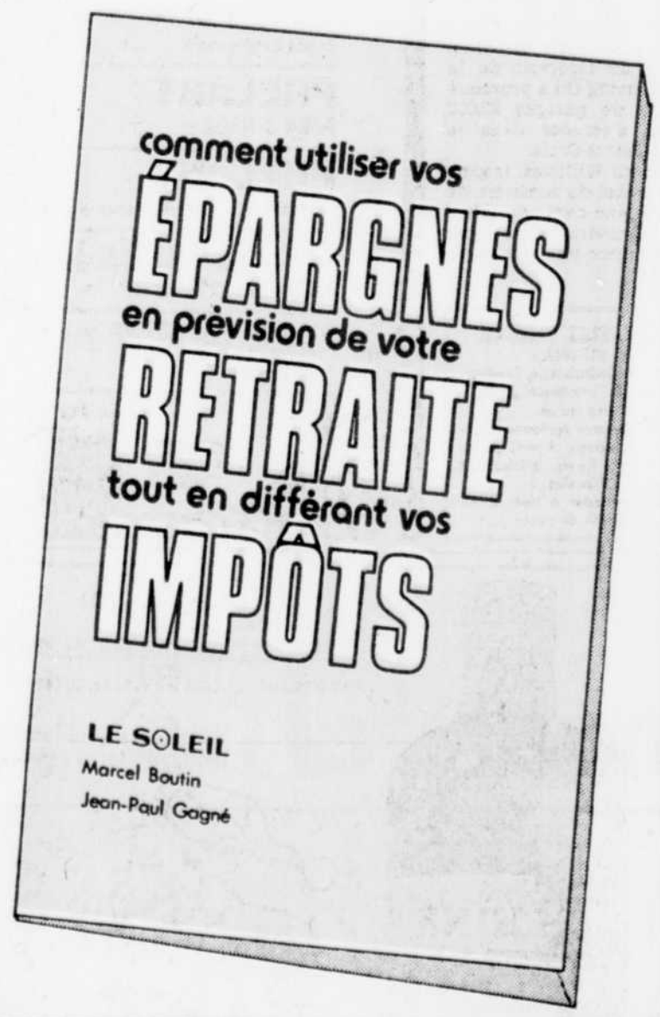

Je désire recevoir ..... exemplaires de cette brochure "Comment utiliser vos épargnes en prévision de votre retraite tout en différant vos impôts" au prix de ..... l'unité. Ci-inclus mon chèque ou mandat-poste au montant de $..... à l'ordre de: LE SOLEIL LIMITEE
(Prix à l'unité: $2.00. Commande de 25 ou plus: $1.50)

Nom .....
.....
Adresse.....
Ville..... C.P. .....

Veuillez faire parvenir ce coupon à l'adresse suivante:

LE SOLEIL
Centre de Documentation
390 E. St-Vallier
Québec G1K-7J6

toronto

Volume des transactions: 1,700,000 actions. — Industries: 884.79 en baisse de 0.11

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

A et B

A.G.F.M	564	161	161	161	
Abitibi	3285	$9⅜	9⅛	9¼	+ ¼
Abitibi 7½p	z50	$40¾	40¾	40¾	
Abitibi 10	190	$52½	52½	52½	– ½
Acklands	z25	$11⅛	11⅛	11⅛	
Acme Gas	z500	3½	3½	3½	
Adanac M	1000	23	23	23	– 1
Afton Min	1290	$7¾	7⅝	7⅝	
Agnico E	2300	415	410	410	–10
Agra Ind A	200	$5⅞	5⅞	5⅞	
Ahed M	100	199	199	199	+14
Akaitcho	500	70	70	70	
Albany	8100	33	32½	33	
Alt East G	z20	$16¼	16¼	16¼	
Alt Energy	4100	$12	11⅞	12	+ ⅛
Alta Gas A	19145	$14¾	13⅝	13¾	+ ⅛
Alta G E p	330	$22¾	22¾	22¾	
Alta G F	900	$28¼	28¼	28¼	+ ¼
Alta G 9.76	z100	$28½	28¼	28¼	
Alta Nat	500	$33¼	33	33	
Alcan	26166	$27⅛	26¾	27	+ ⅛
Algo Cent	250	$11¼	11¼	11¼	– ¼
Algoma St	2397	$17¼	17⅛	17¼	– ⅛
AStel p	1000	$27	26⅞	27	
Algon	1000	$5½	5½	5½	+ ¼
Alliance B	100	380	380	380	
Alminex	2550	$8⅜	8¼	8⅜	
Almin 4½ p	z10	$33½	33½	33½	
Alum 3rd p	300	$26	28	28	
Am Bonza	5150	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅛
Am Eagle	6600	53	52	53	+ 1
Am Leduc	2100	9½	9	9½	+ ½
Andres W	200	$8¾	8¾	8¾	– ⅛
Ang CT 290	200	$31	30¾	30¾	– ¾
Ang U Dev	500	84	84	84	
Aquitaine	856	$16¼	16⅛	16⅛	+ ⅛
Arbor C	z250	47	47	47	
Argosy	1090	10	10	10	
Args 250 p	z50	$30	30	30	
Args 260 p	300	$29¾	29¾	29¾	
Argus B pr	100	$30	30	30	
Asamera	9205	$12⅜	12	12¼	+ ⅜
Asbestos	1995	$20	20	20	– ¼
Ashland C	1040	$11½	11⅜	11½	
Atco A	2250	$13¾	13¾	13¾	– ⅛
Atlas Yk	1000	5	5	5	
Auric Res	7000	32½	32	32	
BC Sugar A	800	$26	26	26	
BP Can	4020	$9⅞	9⅝	9⅞	+ ⅛
Banister C	3650	$13⅛	12⅞	13¼	+ ¼
Bank BC	5015	$21½	21½	21½	+ ¼
Bank Mtl	10977	$14	13⅞	13⅞	+ ⅛
Bank N S	3695	$20	19⅞	20	+ ⅛
Bankeno	1500	168	165	168	+ 3
B Cdn Nat	3100	$14⅛	13⅞	13⅞	– ⅛
Barex	z200	7	7	7	
Bartaco	300	170	170	170	+ 5
Bary Expl	2200	51	50	50	– 3
Baton B	100	$8⅜	8⅛	8⅜	+ ⅛
Becker B p	500	$5¾	5⅝	5⅝	
Bell Canad	10064	$47⅝	47⅛	47⅜	+ ½
Bell A pr	111	$47½	47½	47½	
Bell C pr	750	$26	25¾	25¾	– ¾
Bell D pr	625	$48⅞	48½	48⅞	+ ⅜
Bell 2.28	5930	$26⅝	26	26⅛	+ ⅜
Bell 1.80	850	$20⅛	20½	20½	– ⅛
Bell Can W	45100	292	270	287	+20
Beth Cop A	266	$12¼	12¼	12¼	– ¼
Bilmore I	500	160	160	160	–20
Block Bros	2190	55	495	5	
Bombadier	700	57	7	7	– 1
Border C	100	205	205	205	
Bovis Car	5000	65	64	64	– 1
Bow Valy	3600	$22¾	22½	22¾	+ ⅛
Bow-m pr	z10	$33	33	33	
Bralor Res	500	320	320	320	
Bramalea	3160	$6¼	6	6¼	+ ½
Brameda	2650	140	136	138	– 2
Brascan A	7209	$12¼	12	12⅛	
Brican 8½ p	3000	$25¼	25⅛	25¼	+ ⅛
Brenda M	57495	$9⅛	8⅞	9	– ¼
Bridger	1525	$7⅞	7¾	7⅞	
Bright A	100	$5¾	5¾	5¾	
BC Phone	1050	$13⅜	13¼	13¼	– ⅛
BCPh 4½ p	190	$51	51	51	
BCPh 4.84	z55	$14	14	14	
BCPh t¾ p	365	$64	62½	62½	– ¾
BCPh 6 pr	z5	$66	66	66	
BCPh 6.80	100	$20	20	20	
BCP 10.16 p	1670	$29	28¾	29	+ ½
BCP 2.32 p	575	$29¼	29¼	29¼	+ ¼
Brunswk	1764	$5¾	5½	5½	– ¼
Bulora Cor	11500	13½	12½	13	+ 1
Burns Fds	9500	$11	10⅞	10⅞	– ⅛
Bushnell	1200	$5¼	5¼	5¼	– ⅛

C

CC Yachts	z5	370	370	370	
CFCN	750	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Cad Fnv	1180	$8⅞	8½	8⅞	+ ¼
Cad Fnv A	250	$18¼	18¼	18¼	+ ⅜
Cal Pow A	4865	$33⅜	33⅛	33⅜	+ ¼
Cal P 9.80	170	$108	108	108	
Cal P 2.36	1000	$27¾	27⅜	27¾	
Calvrt Dle	200	225	225	225	+ 5
Cam Mine	9000	38	36½	36½	– ½
Camflo	13950	$10½	10	10¼	– ⅜
C Chib A	100	335	335	335	+10
Camp RL	940	$26½	26½	26½	– ¼
Campau A	1120	380	380	380	–20
CCe C p	100	$14¾	14¾	14¾	
CDC pr B	845	$101¼	100⅝	101	– ½
C Nor West	4700	$7½	7⅛	7¼	– ⅛
C Pokrs C	500	$18	18	18	– ¼
Can Perm	700	$18½	18½	18½	
CS Pete	8200	315	305	305	–10
Can Trust A	1380	$23½	23½	23½	– ½
C Trust 7¼	500	$20⅞	20⅜	20⅜	– ⅛
C Tung	2550	$7	6¾	7	+ ⅜
C Cablesy	400	$14½	14½	14½	– ⅛
Cdn Cel	1000	$6⅝	6⅝	6⅝	
C Ex Gas	300	$6⅛	6⅛	6⅛	
CGE	1625	$22¼	22¼	22¼	– ¼
C Hidrogas	26700	170	150	160	+15
C Homestd	10430	$7⅝	7⅜	7⅝	+ ⅛
C Hydro	1360	$8⅜	8⅛	8⅜	– ⅛
C Hydro pr	200	$12¼	12⅛	12⅛	
CI Bk Com	3144	$25⅜	25⅛	25⅛	– ¼
CIL	7525	$18	17¾	17¾	– ⅜
CI Powr A	224	$17½	17½	17½	
CLI Pete	1000	37	37	37	– 1
C Manoir A	1100	415	415	415	– 5
C Merrill	2800	$13¼	13	13	– ¼
CNat R	500	410	410	410	+10
C Occidental	1600	$16⅝	16½	16½	
C Ocdntl p	2510	$27	26⅞	27	+ ⅜
CP Inve	1300	$18¼	17⅞	18	+ ⅛
CP Inve pr	380	$36¼	35¾	36¼	+ ⅜
CP Ltd	14670	$16⅝	16⅜	16½	+ ⅛
CPL A p	660	$9⅛	9⅛	9⅛	
C Reserve	2300	$5¼	5⅛	5⅛	
Cdn Salt A	100	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
Cdn Sup O	z35	$40⅞	40⅞	40⅞	
Cdn Tire	135	$37½	37½	37½	+ ¼
Cdn Tire A	1811	$38⅜	38	38¼	
C Ultries	9120	$13¾	13⅝	13¾	+ ⅛
C Util 5 pr	100	$57	57	57	+3½
CU 10¼	500	$29	29	29	
C Util w	7700	465	455	455	–15
Canbra	200	335	335	335	– 5
Canray	7950	110	105	110	– 5
Canray rt	23862	3	1½	3	+ ½
Canron	900	$21⅞	21¾	21¾	– ⅛
Capit Div	1770	23	23	23	+ 1
Cort OK	5840	290	280	290	+ 9
Carl A p	250	$22½	22½	22½	– ⅜
Carma A	2500	$6½	6⅜	6⅜	– ⅛
Cassiar	5400	$6	5⅞	6	
Cassidy L	z10	410	410	410	
Celanese	350	315	310	315	
Celanes I p	100	$10¼	10¼	10¼	+ ½
Cil Est A	307	$13	13	13	+ ½
Cent Pat	500	68	68	68	– 5
Charter Oil	200	325	325	325	
Chib M	2000	23	23	23	– 2
Chieftan D	6200	$12⅝	12¼	12½	+ ⅜
Chieftain p	z40	$55⅞	55⅞	55⅞	
Chrysler	1628	$21¼	20⅝	20⅞	+ ½
CHUM	z10	$7¼	7¼	7¼	
C S 10¾	200	$11	11	11	+ ⅛
Claiborne	2605	40	40	40	– 2
Coch Will	1500	30½	30½	30½	+ ½
Cockfield	500	281	281	281	–19
Coin Lake	5000	8	8	8	
Comb Met	1000	13	13	13	
Cominco	2572	$36½	35¼	35¼	– 1
Cominco A	1700	$28½	28⅛	28½	+ ⅜
C Holiday I	600	390	390	390	– 5
Comtech	100	285	285	285	
Conagas	z200	62	62	62	
Con Chm A	100	$7	7	7	– ¼
Con Bath A	1900	$27¼	27	27⅛	+ ⅛
Con Bath p	z20	$16⅞	16⅞	16⅞	
Con Bldg	4540	249	245	249	+ 4
Con Fordy	1143	315	315	315	
C Morisn	1500	159	159	159	+ 1
Cons Prof	1500	16	16	16	
C Rexspar	1000	102	102	102	– 2
Con Distrb	2650	320	310	315	– 5
Cons Gas	10696	$14⅜	14⅛	14¼	– ⅛
Con Gas A	z50	$61	61	61	
Con Gas D	200	$23	23	23	
Control F	100	250	250	250	– 5
Conwest	250	300	300	300	– 5
Copeland	500	75	75	75	+ 2
Cop Fields	5000	199	195	199	+ 9
Corby B	z6	$16¾	16¾	16¾	
Corp Food	z1	$7½	7½	7½	
Coseka R	14350	470	465	465	
Craigmt	1000	$5⅞	5⅞	5⅞	
Crain R L	460	$8¾	8⅝	8¾	– ⅜
Crwn Life	z25	$43	43	43	
C Zelrba A	200	$18¼	18¼	18¼	
Crush Intl	100	$7⅝	7⅜	7⅝	– ⅛
Cuvier M	2000	74	73	74	
Cyprus	1150	$11⅜	11¼	11⅜	+ ⅛

D à G

DRG Ltd A	800	485	485	485	+ 5
Dalmy A	100	$9	9	9	– ½
Doon Dev	2800	$10¼	9⅝	10¼	+ ⅝
Doon A	400	$6½	6½	6½	
D Aragon	500	21	21	21	
Debbid B p	100	$62	62	62	+ ¼
Decca R	2400	$7	6¾	6⅞	– ⅛
D Eldona	1500	58	58	58	
Denison	847	$54	53½	53½	– 1
Dicknsn	2781	430	410	410	–25
Dist Tr A	2000	$6⅞	6¾	6¾	+ ⅛
Doman I	4300	$5¾	5⅝	5¾	+ ⅛
Dome	900	$47⅜	47¼	47¼	– ¾
Dome Pete	5075	$40⅛	39¾	40⅛	– ¼
Dom Arg p	z54	$47½	47½	47½	
D Brge	138710	$20	18½	19½	+ 1¼
D Citrs A	100	$7	7	7	
Dofasco A	2960	$25½	25	25	– ⅜
Dom Store	800	$15	15	15	
D Textile A	100	$7⅜	7⅜	7⅜	– ⅛
Domtar	2573	$13⅜	13¼	13⅜	+ ¼
Domtar pr	110	$11½	11½	11½	
Dunde Pal	7966	55	53	54	+ 4
Du Pont	605	$12½	12½	12½	– ¼
Dylex Ltd	200	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Dylex L A	1000	$6⅞	6⅞	6⅞	
E-L Fin	230	$6	5⅞	6	
E-L Fin w	2250	44	44	44	– 8
East Mal	1700	180	180	180	– 5
East Sul A	3800	98	98	98	– 2
Estn Prov	100	200	200	200	–25
Ego Mines	10500	45	43	43	– 3
Electra A	1200	285	285	285	
Electra p	150	$42	42	42	– 5
Emco	23000	$5¾	5⅝	5⅝	– ⅛
Extndcor	7000	$6⅝	6⅜	6⅝	
Falcon C	1265	$6½	6¼	6¼	
Falcon	180	$35¼	35¼	35¼	– ¾
Fed Ind A	600	$5¾	5⅝	5¾	+ ⅛
Fields S	11000	$8½	8½	8½	
F City Fin	400	$11	11	11	– ¼
F City F wt	100	490	490	490	
Foodcrp Lt	700	385	385	385	
Foodex S	1916	$6½	6	6	– ¼
F Seasons	1100	275	274	274	– 6
F Sea A pr	200	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Francana	1100	$6¾	6½	6½	– ⅜
Fraser A	800	$22⅞	22⅞	22⅞	+ ⅜
GSW Cl A	z50	$6½	6½	6½	
GSW Cl B	100	$7	7	7	
Gaz Metr	176	$6½	6½	6½	+ ⅛
Gen Baker	z10	405	405	405	
G Distrb A	100	$7	7	7	– ⅛
GMC	574	$73	72½	73	+ ¼
Genstar L	1490	$23	22⅞	23	
Genstar L w	300	$7¼	7¼	7¼	
Gnt Masct	5872	139	135	135	– 5
Giant Yk	2362	$7¾	7¼	7¼	– ⅜
Gibraltar	3435	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Glendale	100	100	100	100	– 8
Grandac	800	122	120	120	– 1
Gt Oil Sds	300	$6	6	6	
G L Nickl	2500	67	64	64	– 5
GL Paper	1275	$28½	28½	28½	
GL Pap w	300	$6½	6½	6½	+ ½
GN Fin	1000	154	154	154	+ 2
GN Fin r	3040	11	11	11	
Gt W Life	200	$52½	52½	52½	+ ½
Gt West S	200	280	275	275	
G West wt	850	81	81	81	– 4
Greyhnd C	500	55	55	55	– 5
Greyhnd	z20	$15⅞	15⅞	15⅞	
Guar Tnt	229	$6½	6½	6½	– ¼
Guard Cap	z10	310	310	310	
Gulf Can	1720	$27⅜	27	27	
Gulfstrem	43738	40	38	39	– 1

H à L

Halifax D	100	180	180	180	–20
Hambro C	827	410	400	400	–10
Ham Tr	300	$16½	16½	16½	+ ¼
Harlequin	660	$14½	14¼	14½	+ ⅜
Harris J A	600	380	375	375	–15
H Wood	900	80	80	80	
Hawker A	600	480	475	480	+ 5
Hayes D A	618	$5⅞	5⅝	5⅝	
Highmont	1000	120	120	120	– 1
Home A	1400	$28⅞	28¼	28¾	+ ¼
Home B	700	$25⅛	25⅛	25⅛	– ⅛
H Bramor	400	185	180	180	– 5
Howdn DH	100	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Hud Bay A	5680	$19	18¾	19	+ ¼
H Bay Co	2022	$16¾	16½	16½	– ¼
HB Oil Gas	350	$36½	36⅜	36⅜	
Husky Oil	61485	$24¼	22¾	23½	+ ½
Husky B pr	200	$35	35	35	+ 1
Husky E w	21320	$7½	7	7	– ¼
IAC	1930	$15¾	15½	15¾	+ ¼
IAC 4½ p	180	$57¾	57¾	57¾	– ¼
IU Intl	2365	$13	12¾	12⅞	+ ⅛
IWC Com	300	158	155	155	– 4
Imasco A	z50	$25⅜	25⅜	25⅜	
Imp Oil A	17631	$23½	23¼	23½	+ ¼
INCO A	4677	$32⅜	32⅛	32⅜	+ ¼
INCO B	z75	$32¼	32¼	32¼	
Indal	800	$14¾	14½	14½	– ⅜
Industrin	100	$10¼	10¼	10¼	– ⅛
Inland Gas	700	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
Inter-City	17725	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Inter C B w	7700	390	370	390	+10
IBM	164	$275	270	272	– 1
Int Mogul	300	260	260	260	–15
Int Pipe A	9570	$13⅛	12⅞	13⅛	+ ¼
Ipsco	200	$10⅞	10⅞	10⅞	– ¼
Inv Grp A	3500	$6¼	6⅛	6⅛	– ⅛
Inv Grp 5 p	695	$15¼	15¼	15¼	
Island Tel	300	$11¾	11¾	11¾	
ISO	6200	127	125	126	– 14
Ivaco A	12010	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅜
Jannock	112	$7¼	7¼	7¼	
Jannock A	100	$13¼	13¼	13¼	
Jannock B	318	$12⅝	12½	12½	– ¼
Janac 6 p	z25	$62½	62½	62½	
Kaiser Re	4330	$14⅞	14⅜	14¾	– ⅛
Kam Kotia	z200	52	52	52	
Kaps Tran	6350	77	75	75	– 5
Keen Ind	200	118	118	118	
Keeprite B	700	$10	10	10	– ⅛
Kelsey H	100	$12½	12½	12½	+ ¼
Kerrting	2650	$21	20½	20¾	+ ½
Kerr A A	6700	$13⅛	12¾	12¾	– ¼
K Anacon	z20	28	28	28	
Koffler A	500	475	470	470	– 5
Labatt A	950	$16¾	16⅝	16⅝	– ⅛
Lacana	1100	350	345	345	– 5
Laidlaw B p	100	$5½	5½	5½	– ½
LOnt Cem	1450	350	350	350	– 5
Langis	3000	7	7	7	
Lasitr Km	4250	20	18	19	
Laurasia	5675	42	42	42	+ 2
Lau Fin	z65	$6⅜	6⅜	6⅜	
Lau F 1.25	z4	$14¼	14¼	14¼	
Leigh Inst	1500	212	210	210	– 5
Levy A pr	400	$6⅞	6⅞	6⅞	– ⅛
Liberian	100	$14⅞	14⅞	14⅞	– ¼
LL Loc	1050	130	125	125	– 5
Livingsto	150	$11½	11½	11½	
Lob Co A	1500	270	265	270	
Lob Co B	1000	270	270	270	
Lob Co pr	z30	$22⅞	22⅞	22⅞	
Lob Ltd Ap	200	$14	14	14	
Lochiel	2100	154	150	150	– 3
Loeb M	600	345	345	345	
Logistec A	800	300	295	295	– 5
Lost River	1500	204	200	203	– 7

M à O

MEPC p	z30	$15¼	15¼	15¼	
MICC A	850	$26¾	26¾	26¾	– ¼
MPG Inv p	400	$12¾	12¾	12¾	
Mclan H A	500	$8⅜	8¼	8¼	– ⅛
MB Ltd	4695	$22¼	21¾	22¼	+ ½
Madeline	z200	80	80	80	
Madsen	z400	53	53	53	
Magna Int	100	$13	13	13	
Magna A	650	$14½	13⅞	14½	+ 1
Magnason	600	190	190	190	
Magnetics	1900	62	61	61	– 4
Majstc Wtl	1400	259	248	248	– 9
Maritime	676	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Maritim A p	100	$8¾	8¾	8¾	+ ½
Mar T 860	200	$10	10	10	
Markel F	100	490	490	490	–22
Martin	1000	11½	11½	11½	
Mass Fer	8600	$20¼	19⅞	20	– ¼
Mas F A	500	$27⅞	27¾	27¾	– ¼
Mas F B	400	$27⅝	27⅜	27⅜	
Matchan	5500	10½	10	10½	+ 1
Mc Intyre	z47	$30¾	30¾	30¾	
McLaghln	500	$6⅛	6	6	
Melchers	100	295	295	295	+15
Melcor	200	435	430	435	+ 5
Mentor	500	135	135	135	– 5
Mercantil	6580	$15¼	15⅛	15⅛	
Merland E	19300	425	410	415	– 10
Met Stors p	100	$14	14	14	+ ¾
Met Str 67p	100	$14	14	14	+ ½
Met Trust	z50	$19½	19½	19½	
Minrl Res	1400	145	145	145	– 5
Molson A	z42	$14⅞	14⅞	14⅞	
Molson B	775	$13	13	13	– 1
Man Life	100	$27	27	27	
Monenco A	100	$8	8	8	
Mtl Trust	100	$12¾	12¾	12¾	– ¼
Moore	4050	$32¼	31⅞	32⅛	
Murphy	600	$8⅜	8⅜	8⅜	– ⅛
NBU Mine	400	147	147	147	– 5
NRD Min	2000	35	35	35	
NaChrs I	13000	$6	5⅝	6	+ ⅜
Nabrs Dlg	1100	$13⅞	13½	13⅞	+ ½
Nat Drug	1200	$6	6	6	+ ¼
Nat Pete	500	35	35	35	
Nat Trust	320	$17¼	17¼	17¼	– ⅛
Neanex	2200	204	195	195	– 5
NB Tel	2857	$18¼	18	18	
NB Tel 1.85	100	$20⅞	20⅞	20⅞	
N Dimens	3000	58	58	58	
N Provid D	7000	17	16½	16½	+ ½
N Que Rail	1000	180	170	170	–15
N Senator	5000	11	11	11	
N York Oil	2011	120	120	120	– 2
Newconx	100	390	390	390	–10
Nfld LP A	600	$13	13	13	
Nfld Tel	200	$7¼	7¼	7¼	
Nor Acme	3000	8	8	8	
Norando A	3210	$29¾	29½	29⅝	
Norcen	5790	$11⅜	11¼	11⅜	
Norcen B	100	$20	20	20	– ½
Noran 150	100	$19½	19½	19½	
Norcen w	12360	24½	24	24	
Nordair A	100	225	225	225	
Normick P	300	300	300	300	
NC Oils	2400	$8⅛	8	8	– ⅛
Nor Tel	17235	$29⅛	29	29⅛	+ ⅛
NTeam B w	200	$11⅝	11⅜	11⅝	– ⅛
Northgat	2450	495	485	490	– 5
Nowsco W	800	$18	17¾	17¾	
Nu-Wst A	2100	$11	11	11	
Nufort Res	500	19½	19½	19½	– ½
Numac	4300	$11½	11¼	11½	
OPI Ltd	400	$5¾	5⅝	5⅝	
OSF Ind	2000	280	280	280	– 5
Oakwood P	2507	142	141	142	+ 6
Obrien	7400	127	125	126	+ 4
Ocelot B	4750	$9½	9⅜	9½	
Oshawa A	125	355	355	355	+ 5

P à S

Pac Coper	6300	103	100	103	+ 3
Pac Pete	4745	$29½	29	29	+ ¼
Paloma P	1000	310	310	310	
Pamour A	500	320	320	320	–10
Pan Centr	2000	75	75	75	
Pancana I	4000	116	111	112	– 4
PanCan P	1750	$24¾	24⅝	24⅝	– ⅛
Patino N V	z76	$14⅜	14¼	14⅜	
Pe Ben O	1200	380	375	380	+15
Pembin A	15600	400	400	400	–10
P Dept S	100	$5⅜	5⅜	5⅜	– ⅛
P Jewl A	100	$5⅝	5⅜	5⅝	
Petrofina	z1	$16¼	16¼	16¼	
Petrol	2800	225	220	220	– 9
Peyto Oils	2700	56	53¾	53¾	– ⅛
Phillips Cb	100	$9	9	9	– ¼
Pick Crow	5500	20	19	19	– 1
Pine Point	1625	$32¼	31¼	31¼	– ⅞
Pitts C	700	455	455	455	– 5
Place G	8200	48	46	46	– 2
Placer	420	$21¼	21⅛	21¼	– ⅛
Plysr 840	1100	$25⅛	25	25⅛	+ ⅛
Pominex	2000	69	69	69	

américaine

Cours fournis par la Presse Associée et transmis par la Presse Canadienne

Ventes

Tit. rpb en 00 haut bas fer. chang.

Aeronca	2	18	1⅛	1¾	17⅛+ ⅛
Alaska A	2	6	4⅞	4⅞	
Alleg Air	8	38	5⅝	5½	
Allid Ar		592	1¾	1⅜	1½– ⅛
Anthony	4	2	6¼	6¼	
Aquit Co	11	49	16½	16¼	16¼
Asamera	11	248	12¼	11¾	12⅛+ ⅜
Ashld Oil	10	8	11½	11⅛	11⅛– ⅛
Teldyn	5	214	60⅛	59¼	59½– ½
Telex	13	94	3⅛	2⅞	3⅛+ ⅛
Tenneco	8	490	36⅞	36⅛	36⅜– ⅛
Texaco	9	1500	28⅛	27⅞	27⅞– ⅛
Tex Glf	15	166	30¼	29⅞	30
Textron	8	86	26	25⅞	25¾+ ⅝
Thiokol	7	77	21¼	20⅞	21⅛– ⅛
Time In	13	120	36½	35⅝	36½+1
Timkin	10	672	54¼	54	54
TonkaCp	4	14	11	10⅝	10⅞
TWA	5	99	11⅜	11⅛	11⅜+ ⅛
TWA pf 2		1	18½	18½	18½
Transm	8	1397	15⅛	14¾	14¾– ¼
Trnscon	7	32	10⅝	10⅜	10⅜– ¼
Tranwy I	8	88	23¼	22⅞

Petrofina et Gulf divergent d'opinion sur la capacité future de l'oléoduc Portland-Montréal

par Jean-Paul GAGNE

Le président de **Petrofina Canada Ltée**, M. Pierre Nadeau, a recommandé, hier, au gouvernement québécois de négocier le plus rapidement possible une augmentation de la capacité de l'oléoduc reliant Portland et Montréal.

Témoignant devant la Commission parlementaire sur la politique québécoise de l'énergie, le président de Petrofina a expliqué que le Québec devra très vraisemblablement s'approvisionner entièrement en pétrole étranger à compter de 1983.

Actuellement, les raffineries montréalaises tirent 250,000 barils par jour du prolongement à Montréal de l'oléoduc interprovincial, mais que cette source se tarira en 1983 avec l'épuisement rapide des réserves de pétrole brut et la politique d'autaricie que pratiquera alors l'ouest canadien.

M. Nadeau estime que l'oléoduc Portland-Montréal, dont la capacité est de 550,000 barils/jour, sera insuffisant pour approvisionner dans le futur les raffineries montréalaises dont la capacité actuelle de raffinage est également de 550,000 barils/jours sans compter Aigle d'Or à Saint-Romuald.

L'homme d'affaires croit en outre que la construction d'un port pétrolier sur le Saint-Laurent représente un risque trop élevé du point de vue de l'environnement et que la construction d'un nouvel oléoduc en provenance du golfe Saint-Laurent s'avérerait une entreprise extrêmement coûteuse.

Cette proposition a quelque peu surpris puisqu'elle contredit jusqu'à un certain point les opinions émises précédemment par d'autres intervenants.

Gulf Canada

En effet, M. Louis Blais, porte-parole de **Gulf Canada** avait auparavant affirmé que le Québec n'avait pas à se soucier de son approvisionnement en pétrole de l'ouest, voyant même comme improbable le renversement de l'oléoduc Sarnia-Montréal. Cette affirmation de Gulf se fonde sur l'hypothèse que la pénurie de pétrole classique qui prévaudra jusqu'en 1986 ne fera que réduire temporairement le débit de l'oléoduc Sarnia-Montréal, lequel pourra retrouver sa pleine utilité suite à l'exploitation des réserves de la mer de Beaufort. Gulf conclut à ce chapitre que les réseaux de distribution dans l'est du Canada sont suffisants pour satisfaire pendant encore longtemps les besoins des raffineries.

M. Roger Hamel de **L'Impériale** avait émis l'opinion, mardi, qu'il ne prévoyait pas la nécessité d'augmenter la capacité de l'oléoduc de Portland.

A propos de Soquip

Ces divergences des compagnies sur l'approvisionnement futur du Québec s'arrêtent toutefois immédiatement lorsqu'il devient question de **Soquip**, la société québécoise d'initiatives pétrolières et de sa volonté d'entrer dans le raffinage et la distribution.

Tous les porte-parole de compagnie s'opposent à cette idée parce que le Québec dispose actuellement d'une surcapacité de raffinage de l'ordre de 20 à 25 p.c. et que la rentabilité des sociétés pétrolières est de l'ordre de 4 à 5 p.c. du capital investi, ce qui est évidemment très faible.

Pour sa part, le président de **Northern and Central Gas**, M. J.J. Leroux, a affirmé qu'il ne serait pas dans l'intérêt du Québec de permettre à Soquip d'entrer dans la distribution du gaz naturel au Québec parce que ce serait faire supporter par deux compagnies au lieu d'une le fardeau des installations de distribution, la rentabilité optimale étant atteinte avec la sXaturation du marché. Soquip est tout-à-fait du même avis puisqu'elle ne demande pas seulement l'entrée dans ce secteur, mais la prise du contrôle de **Gaz Métropolitain**, une compagnie-soeur de Northern and Central Gas, les deux faisant partie du consortium **Norcen Energy Resources**.

Pétrochimie

Dans la pétrochimie, les avis sont également partagées. Alors que **Golden Eagle** n'y voyait pas d'intérêt, Petrofina s'y intéresse grandement. Petrofina est le plus gros producteur d'aromatiques au Québec et étudie actuellement un projet d'investissement de $20 millions dans ce secteur pour transformer davantage le groupe de produits aromatiques qu'elle fabrique déjà.

M. Pierre Nadeau a expliqué à ce sujet que la clé du développement accru de la pétrochimie au Québec est dans l'exportation, la taille du marché canadien étant insuffisante pour y développer des usines d'une capacité optimale de production.

Le président de Petrofina a demandé l'encouragement du gouvernement québécois à l'exportation de produits raffinés et pétrochimiques, ce qui inclut un bon climat social, une mise au rancart des "activités syndicales de désorganisation" et une attitude plus favorable de la part du gouvernement et de la population envers la nécessité de produits accrus.

INRS

Les professeurs de l'Institut national de la recherche scientifique mêlés de près à l'énergie ont proposé pour leur part que l'aspect énergétique soit envisagé dans un contexte québécois.

Il est injuste à leur avis de comparer les chiffres de la Suède et ceux du Québec ou des Etats-Unis en matière d'énergie. Sans des recherches précises, on ne peut savoir si nous sommes, par exemple, aussi économes que le Suédois.

Il faudrait aussi des recherches sur des modes d'opération d'urgence qui puissent assurer le minimum vital de chaleur. Si l'électricité s'arrête, c'est aussi le brûleur de la fournaise qui s'arrête.

L'énergie solaire au Québec n'a certainement pas le rendement de l'énergie solaire en France. Il faut le savoir.

Une politique de l'énergie devrait comporter des recherches sur les réseaux de distribution d'énergie. Il faut agir sur la consommation elle-même. Mais comment? Des recherches le diront.

Pour éclairer les dessous du mémoire de ces professeurs, disons que depuis trois ans, l'Etat québécois qui les emploie a gelé à moins de $900,000 le budget de l'INRS-Energie. Avec l'inflation, ça équivaut à un recul.

dividendes

(Renseignements transmis par la Presse CANADIENNE)

Canadian General Electric Co. Ltd, 35 cents; 1er avril, aux inscrits le 11 mars.

Dale Ross Holdings Ltd, 12 cents; six pour cent priv. série A 15 cents; 15 mars, inscr. le 25 fév.

Economic Investment Trust Ltd, cinq pour cent priv. 62.5 cents; 28 fév., inscr. le 18 fév.

Ensearch Corporation, 43 cents; 7 mars, inscr. le 22 fév.

Grafton Group Ltd, 18 cents; 15 mars, inscr. le 1er mars.

Laurentide Financial Corp. Ltd, 12.5 cents; 31 mars, inscr. le 11 mars; 6 1-4 pour cent priv. 31.25 cents; 30 avril, inscr. le 8 avril; $1.40 priv. 35 cents; $2 priv. 50 cents; les deux payables le 31 mars, inscr. le 11 mars.

Reed Shaw Osler Ltd, classe A 7.56 cents; 31 mars, inscr. le 14 mars.

Union Acceptance Corp. Ltd, 6 1-4 pour cent série A priv. 78.125 cents; 6 1-4 priv. série B 78.125 cents; six pour cent C priv. 75 cents; tous payables le 1er mai, inscr. le 8 avril.

HUDON ET DEAUDELIN NOMINATION

Jean-Guy Deaudelin

Harvey S. Wolfe, président du Groupe Oshawa Limitée, annonce la nomination de Jean-Guy Deaudelin au poste de président de Hudon et Deaudelin Ltée. Monsieur Deaudelin a plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la distribution alimentaire. Il était président de la maison E. Deaudelin Inc. avant l'acquisition de celle-ci par Hudon et Orsali Limitée et était membre de la direction de Hudon et Deaudelin Ltée à titre de vice-président, administration. (ANN.)

l'or

WINNIPEG (PC) — Cours de l'or à terme, en dollars américains, à la Bourse des matières premières de Winnipeg:

Contrats de 400 onces

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.	Mercredi
Avr	136.80	137.00	136.40a	136.40b	137.60
Jui	138.90	138.90	137.80	137.90b	138.90a
Oct	139.90	140.30b	139.50	139.50b	140.70
Jan	141.90	142.00	141.30a	141.30a	142.10b
Avr	—	—	—	143.80a	144.50a

Volume de mercredi: 107 contrats.

Contrats de 100 onces

Fév	136.00	—	—	136.00	136.60a
Mai	137.50	137.50	137.40a	137.40a	138.40a
Aou	—	—	—	138.90a	140.10a
Nov	—	—	—	140.70a	141.70a
Fév	—	—	—	142.80a	143.40b

Volume de mercredi: aucun contrat.

Ottawa veut étendre les garanties domiciliaires

par Pierre MARTEL

Le ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines, M. André Ouellet, veut prendre les dispositions nécessaires pour que toutes les habitations construites en vertu de la loi nationale sur l'habitation (LNH) soient incluses dans les programmes de garanties domiciliaires que toutes les provinces se sont donnés depuis deux ans.

Appuyant vivement tous ces programmes provinciaux, le ministre fédéral voudrait qu'ils ne se limitent pas à couvrir les nouvelles maisons à vendre. Il veut demander aux provinces d'élargir la portée des programmes de façon à inclure toutes les habitations neuves (logements locatifs, coopératives d'habitation et les condominiums).

Essentiellement, les programmes de garantie domiciliaire offrent une garantie d'un an contre toute infraction aux codes de la construction nationale ou provinciale ainsi qu'une garantie de cinq ans contre les défauts de structure de la construction.

"En exigeant que toutes les habitations neuves soient construites en vertu de la LNH, nous allons forcer tous les entrepreneurs à adhérer au programme provincial de garantie financière. Ainsi, les constructeurs seront forcés de produire de la qualité", d'expliquer M. Ouellet.

Aide fédérale

Par ailleurs, M. Ouellet, qui prenait la parole devant les membres de l'Association canadienne des manufacturiers d'habitations, les a assurés que le gouvernement fédéral continuerait à apporter une aide importante au développement des marchés d'exportation pour les maisons usinées.

D'une part, le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce poursuivra les études entreprises sur les conditions des marchés tout en moussant la formation de consortium pour l'exportation.

D'autre part, M. Ouellet a annoncé que son collègue de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, projette une tournée au Moyen-Orient, d'ici quelques mois, afin d'explorer les chances d'exportation des manufacturiers d'habitations.

Husky Oil ferait l'objet d'une offre d'achat

par Jacques FORGET

Husky Oil Ltd de Calgary, entreprise pétrolière "junior" intégrée, pourrait bien faire l'objet d'une offre d'acquisition publique (OAP) dans les tous prochains jours. Depuis le début de l'année, un volume inhabituel de virements est enregistré sur le titre. Hier, près de 270,000 actions ont changé de mains sur les Bourses de New York, Toronto et Nontréal.

A New York, le titre a fermé en hausse à $US23⅛, sur un volume de 135,000 actions. A Toronto, le virement a été de 61,485 actions, pour une fermeture en hausse de 50 cents à $23½. A Montréal, 71,900 actions ont trouvé preneurs, pour une clôture à $24, en hausse de $1.

La rumeur de prise de contrôle sur le titre circulait hier, rue Saint-Jacques. Les courtiers interrogés par LE SOLEIL identifient quatre acquéreurs possibles, dont les noms se véhiculent de bouche en bouche: **Placer Development Ltd** de Vancouver, filiale de **Noranda Mines Ltd** de Toronto, le producteur américain de cinéma **Warner Brothers**, la firme Gulf & Western de Houston et, la **Corporation de développement du Canada**.

Husky Oil Ltd est contrôlée par ses fondateurs, la famille Nielson du Wyoming.

Le chiffre le plus souvent cité comme prix d'achat est de $35 l'action. La compagnie a 9.7 millions d'actions émises.

Husky Oil n'a pas connu un excellent exercice financier en 1976; ses opérations de raffinage aux USA lui ont causé problème. Si bien que ses profits n'ont été que de $30 millions ou $3.02 l'action, contre $36 millions ou $3.64 l'action en 1975, bien que ses ventes soient passées de $454.4 millions à $522.4 millions au cours des douze derniers mois.

Emission de $475 millions

par Jacques FORGET

Le gouvernement du Canada a procédé hier à la vente de $375 millions de **Bons du Trésor** de trois mois et de $100 millions en Bons du Trésor de six mois. Le rendement moyen des bons du Trésor de 3 mois a décliné à 7.6% contre 7.73% lors de l'émission de la semaine dernière.

Les offres acceptées sur les Bons du Trésor de trois mois mis en vente ont touché jusqu'à $98.135 pour un rendement de 7.62% et aussi bas que $98.127 pour un rendement de 7.66%. L'offre moyenne était de $98.129.

Les offres acceptées sur la vente de $100 millions de Bons du Trésor de six mois se sont échelonnées entre $96.390 pour un rendement de 7.51% à aussi bas que $96.374 pour un rendement de 7.55%. Le rendement moyen, $96.378 à l'offre, a décliné à 7.54% par rapport à 7.63% la semaine précédente.

Les bons de trois mois arrivent à échéance le 13 mai et ceux de six mois, le 12 août.

Une journée après sa réalisation, l'émission de **Daon Development Corp.**, $18 millions 11¼%, se vend à prime, bien que le volume demeure limité.

Par ailleurs, le marché obligataire dans son ensemble encore sous le coup de la baisse à 8% du taux d'escompte, est demeuré stable, perdant au plus ¼ de point par rapport à la fermeture de la veille.

ville de SAINTE-FOY

avis public

Avis public est par les présentes donné, que lors de la séance du 7 février 1977, le Conseil a adopté le règlement "2089" amendant l'article 4 du règlement 1725 décrétant la prohibition des dépotoirs et cimetières d'automobiles dans les limites de la municipalité.
Qu'une copie dudit règlement "2089" a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance;
Et que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.
Donné à Sainte-Foy, ce 8ième jour du mois de février 1977.
Le greffier-adjoint de la Ville,
René Damphousse, o.m.a.

Avis public est par les présentes donné, que lors de la séance du 7 février 1977, le Conseil a adopté le règlement "2090" amendant l'article 16 du règlement 649 concernant les nuisances.
Qu'une copie dudit règlement "2090" a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance;
Et que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.
Donné à Sainte-Foy, ce 8ième jour du mois de février 1977.
Le greffier-adjoint de la Ville,
René Damphousse, o.m.a.

Avis public est par les présentes donné, que lors de la séance du 7 février 1977, le Conseil a adopté le règlement "2091"; amendant les articles 16 et 17 du règlement 790, afin de réglementer le bruit dans les rues de la Ville et de fixer une amende pour ces infractions.
Qu'une copie dudit règlement "2091" a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance;
Et que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.
Donné à Sainte-Foy, ce 8ième jour du mois de février 1977.
Le greffier-adjoint de la Ville,
René Damphousse, o.m.a.

1. L'interurbain

Servez-vous de l'interurbain automatique. Profitez des périodes de rabais. Prévenez le téléphoniste si vous composez un mauvais numéro: l'appel ne vous sera pas facturé.

2. Communication interrompue

Si votre communication interurbaine est interrompue, prévenez tout de suite le téléphoniste. Si on vous facture un appel que vous n'avez pas fait, prévenez le bureau d'affaires. Dans les deux cas, votre compte sera rectifié.

3. Les enfants

En cas d'urgence, votre enfant a des amis, au "0", 24 heures sur 24. Apprenez-lui aussi à mémoriser son numéro de téléphone.

4. Les handicapés

Si vous avez de la difficulté à vous servir du téléphone à cause de troubles de l'ouie, de la vue, de la parole ou encore de troubles moteurs, Bell Canada peut vous proposer des moyens de surmonter ce problème. Informez-vous.

Pour plus d'information, demandez notre brochure gratuite des p'tits conseils. Appelez Bell Canada à 688-8713

Des p'tits conseils qui vous aideront à mieux profiter de votre service téléphonique.

Bell Canada

Baisse de 8.6% des profits des agriculteurs en 1976

par Marc LESTAGE

Le ministère de l'Agriculture du Québec espère organiser des distributions de lait gratuit dans les écoles dès septembre prochain... si le prochain budget le permet.

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon.

C'est le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon qui a fait connaitre ce projet, hier, alors qu'il rencontrait la presse pour faire le bilan de la conjoncture économique agricole du Québec.

Selon le ministre Garon, le programme de distribution du lait dans les écoles coûtera environ $5 millions que le ministère des Affaires sociales acceptera probablement de partager "si l'on tient compte des avantages qu'il aura sur les habitudes alimentaires des Québécois", de commenter le ministre Garon.

En ce qui concerne plus spécifiquement les agriculteurs, le ministre a insisté sur l'importance de prévoir un train de mesures pour accroitre la productivité (drainage) et l'expansion (main-d'oeuvre-stabilisation) de la structure agricole.

Toutes ces mesures coûteront évidemment beaucoup d'argent et le ministre Garon devra "retrousser les manches" devant ses collègues du Cabinet s'il veut obtenir les crédits indispensables dans le prochain budget.

Avant d'en avoir l'assurance, le ministre n'a pas voulu préciser quel type d'intervention son ministère espère réaliser dans le secteur de la main-d'oeuvre agricole. De même en ce qui concerne le drainage et l'assainissement des sols, le ministre ne peut pas dire encore si les augmentations de budget qu'il espère obtenir serviront à élargir le programme actuel ou à rendre plus généreuses les subventions déjà consenties à ce chapitre depuis plusieurs années.

Le bilan

Dans son bilan de fin d'année, le Service des études économiques du ministère de l'Agriculture constate en substance que l'économie agricole a joué à la fois un rôle de moteur et de stabilisateur en ce sens que les dépenses d'immobilisation dans ce secteur de production primaire ont été plus fortes que dans les autres domaines. Par ailleurs, la diminution du prix des produits agricoles a été pour beaucoup dans la baisse générale de l'indice des prix durant cette année.

Pour les agriculteurs, 1976 a été assez difficile, bien que les revenus bruts des cultivateurs québécois aient augmenté légèrement. Les hausses de coûts de production et la baisse de prix de plusieurs produits (lait, boeuf, porc, volaille) ont complètement éliminé cet avantage et provoqué une diminution de leur profit net de l'année de 8.6 pour 100 comparativement à une augmentation de 20 pour 100 l'an dernier.

Le ministre Garon a évidemment relevé hier certains "accrochages" de la dernière année comme "la baisse des contingentements de lait décrétée par le fédéral".

Politique d'achat

Du côté de la mise en marché, le nouveau ministre péquiste considère que la stratégie de développement de l'agriculture québécoise devra chercher surtout à "trouver des débouchés pour nos productions excédentaires et accroitre nos productions dans les secteurs déficitaires".

Du côté des productions végétales, le ministre Garon espère un accroissement grâce aux techniques de drainage pour améliorer le rendement de chaque acre. Il semble que ce soit une priorité pour M. Garon qui prédit "que les pépines vont faire du feu cet été". Il faut entendre par là que la seule limite à prévoir à l'expansion des programmes de drainage du ministère découlera d'une rareté d'équipement.

M. Garon, qui se targue d'être lui-même producteur de maïs à temps partiel, ne tarit pas de louanges pour le drainage. "Cela m'a même permis de vendre du blé d'inde à d'autres cultivateurs dont les terres ne sont pas drainées, l'été dernier,", de dire M. Garon.

La ruée vers le pain et la farine ne ralentit pas!

Les consommateurs continuaient, hier, à acheter d'énormes quantités de pain et de farine, ce qui a accéléré les mises à pied dans les boulangeries locales.

Cependant, les grandes chaines d'alimentation peuvent continuer à répondre à la demande pour toute la fin de semaine, même si elles ont dû doubler les approvisionnements, cette semaine.

"Nous pourrons fournir à la demande jusqu'à lundi, a déclaré hier un porte-parole de Steinberg à Montréal, mais nous ne pouvons rien prédire à compter de cette date."

Toutefois, Steinberg, comme d'autres, a commencé à restreindre les quantités de pains par client afin que tout le monde puisse se procurer cette denrée. La compagnie pourrait généraliser cette politique dans tous ses magasins si les consommateurs continuent d'accumuler irrationnellement le pain.

Mercredi, il y avait encore du pain dans la majorité des épiceries à 3h de l'après-midi.

Au Cooprix de Sainte-Foy, le boulanger cuisait du pain et les tablettes étaient encore garnies à la fermeture. Il faut dire que le pain de Cooprix Sainte-Foy est cuit à partir de pâte à pain congelée en provenance des Etats-Unis, dit le boulanger.

Quant aux approvisionnements de pâte à pain congelée, ils ont diminué un peu partout dans les magasins d'alimentation mais les quantités disponibles sont importantes, comme c'est le cas pour les préparations de crepes, gâteaux et biscuits.

L'Association des meuniers

L'Association canadienne des meuniers a envoyé un télégramme aux premiers ministres Trudeau et Lévesque, les priant de s'engager personnellement à aider à solutionner le conflit ouvrier qui a provoqué une pénurie de pain, de farine et des produits de pâtes alimentaires dans tout le Québec. On sait que l'association a adressé, la semaine dernière, un télégramme au ministre des Finances du Canada, M. Macdonald, au ministre fédéral du Travail, M. Munro, ainsi qu'au ministre du Travail du Québec, M. Couture, pour solliciter leur aide afin de "régler le conflit créé par l'arrêt de travail ordonné par la CSN aux quatre grandes minoteries de Montréal".

La CSN proteste contre les coupures ordonnées par la Commission de la lutte contre l'inflation et les meuniers, membres de l'association, n'ont le choix qu'entre deux solutions: appliquer les règlements de la commission ou s'exposer à des amendes ou même à des condamnations à la prison. Lors des négociations, les deux parties ont convenu de se conformer aux règlements de la commission.

Les fiers-à-bras ont commencé à faire leur apparition dans la grève des 500 meuniers du Québec, qui protestent contre des réductions de salaires imposées par la Commission anti-inflation.

AVIS DE CONVOCATION

Avis est, par la présente, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Populaire de St-Cajetan d'Armagh se tiendra le 22 février 1977, à 7h.30 p.m. au sous-sol de l'église de St-Cajetan d'Armagh.

Noël Roy, secrétaire
Caisse Populaire de St-Cajetan d'Armagh

St-Cajetan d'Armagh, le 10 février 1977

les 28 jours Rochette

EN SUPER SPECIAL CETTE SEMAINE

TAPIS

DE QUALITE SUPERIEURE

UN SEUL PRIX SUPER-SPECIAL

PRIX REGULIER $16.00 à $22.00 v.c.

$11.80 v.c.

EMILIEN ROCHETTE
555 de la Couronne Tel : 529-4164
Stationnement gratuit
au pied de la côte d'Abraham

Voyez
la Monarch
Special Edition 1977,
moins chère
que la moins chère
des Monarch 1976.

$4295 OU MOINS

C'est le prix de détail suggéré par le fabricant pour le sedan 2 portes Monarch Special Edition. Transport, manutention et taxes provinciales en sus. Les prix peuvent changer sans préavis.

Une voiture de si grande classe à si bas prix... incroyable, mais vrai!

La Monarch Special Edition est une version très abordable de la célèbre Monarch au caractère très spécial: distingué, détendu, élégant.

Elle est munie de sièges en vinyle plissé, d'une riche moquette, de pneus radiaux ceinturés d'acier et de freins à disque à l'avant. Sans oublier ses dimensions raisonnables, ses lignes classiques, son confort pour cinq passagers et son roulement conçu par les spécialistes de Mercury.

Pour séduire même le plus économe des conducteurs, l'équipement standard comprend un moteur de 200 pouces cubes, avec boite manuelle 4 vitesses à surmultiplication.

Et, comme toutes les Monarch, la Special Edition vous offre le SYSTÈME DURAGARDE, de Ford Canada et la garantie de 36 mois, sans frais et sans limite de millage, contre les perforations par la rouille. Votre concessionnaire vous donnera tous les détails.

Voyez de vos propres yeux le sedan 2 portes Monarch Special Edition, moins cher que la moins chère des Monarch 1976. C'est aussi vrai du sedan 4 portes Special Edition, à $4,388. seulement (P.D.S.F.) ou moins. Dès aujourd'hui, chez votre concessionnaire Mercury.

Voyez "les voitures qui ont du caractère" et qui vous offrent le SYSTÈME DURAGARDE, chez votre concessionnaire Mercury.